

ЦЕНТРАЛЬНЫЙ ГОСУДАРСТВЕННЫЙ
ИСТОРИЧЕСКИЙ АРХИВ СССР.

ФОНД № 468

ОПИСЬ № 37

ДЕЛО № 93

СФ ЗАКАЗ № 356

ЛАБОРАТОРИЯ МИКРОФОТОКОПИРОВАНИЯ И
РЕСТАВРАЦИИ ДОКУМЕНТАЛЬНЫХ МАТЕРИАЛОВ
ГАУ при СМ СССР в г. ЛЕНИНГРАДЕ.

ДАТА: 15/7-852 ОПЕРАТОР: КОРНАКОВА

65 891

~~718~~ 891

№ 50

Опись № 400/512. Дело № 93.

Разряд № 1. Картон № 4935.

Шкаф № Полка №

3849

80.3

ДОСЬЕ

№ 1000
Itinéraire des voyages fait à la
fabrique Impériale de porcelaine
Par F. X. Mattenberger

11/8

ЦГИА СССР

Фонд № 468 Опись 37

Лит 6

Св $\frac{2}{218}$

№ 30

Проектъ Гаттенберга
о новомъ учрежденіи
срарсорового Завода,
поданныи 17^м Сентября
1803 года.

2

Classification des différents Magasins, et de ce que chaun d'eux doit renfermer; des ateliers, et le nom des maîtres de tous qui les dirigent, avec les travaux aux quels sont assujettis les ouvriers qui sont sous les ordres de chaque maître d'ateliers de la manufacture Impériale de Saxe.

L'ensemble de la manufacture de Saxe sera divisé en trois
inspections; subdivisées chacune, Sçavoir, la 1.^{re} en 21. objets soumis
à la surveillance du premier Inspecteur, qui commencent au Magasin
des Matériaux, pour finir à l'atelier du lapidaire inclusivement.
1.^o le Magasin des matériaux. 2.^o le choix et le triage des dits matériaux.
3.^o leur préparation. 4.^o les Caves où seront les fosses à masses. 5.^o
les tourneurs de Cassettes. 6.^o le Magasin des Cassettes. 7.^o celui de
la porcelaine non cuite. 8.^o le premier feu. 9.^o le peintre en bleu. 10.^o
l'atelier des glazures. 11.^o le second feu. 12.^o le feu de biscuit 13.^o le
Magasin du bois. 14.^o l'atelier des mouleurs. 15.^o celui des mouleurs
en plâtre, qui tirent les moules des modèles. 16.^o mouleurs en masse
pour figures. 17.^o Mouleurs en masse pour vaisselle de table. 18.^o
l'atelier des tourneurs. 19.^o le magasin des moules. 20.^o celui de la
porcelaine blanche. 21.^o enfin l'atelier du lapidaire.

Inspecteurs.

1. Pour que sa surveillance soit fructueuse il est nécessaire qu'il
soit artiste et qu'il ait une connoissance pratique de chacune de ces
21. Parties, (Car, pour ne le plus répéter il ne faut dans une manu-
-facture que des artistes et des ouvriers sachant opérer de puis le
Directeur, ou chef, qui doit être le plus instruit, jusqu'au dernier
apprentis, qui ne sçait rien encore.) Cet inspecteur examinera
Journallement les travaux, les rectifiera lui-même, s'il y a lieu, en
enseignant la méthode la plus facile, pour faire mieux et abréger le
le temps de la manipulation; il veillera à ce que le bon ordre soit
maintenu; il fera note de tout ce qu'il verra, et qui lui sera dit; soit
par les maîtres, les ouvriers, ou tout autre sujet, soumis à son
inspection. il remarquera le zèle, la diligence et la bonne conduite
de tous, sans exception, comme aussi les fautes, et s'appliquera

Classification des différents Magasins, et de ce que
 chacun d'eux doit renfermer; des ateliers, et le nom des employés de ceux
 qui les dirigent, avec les travaux auxquels sont assujettis les ouvriers
 qui sont sous les ordres de chaque maître d'atelier de la manufacture
 Impériale de Saxe.

L'ensemble de la manufacture de Saxe sera divisé en trois
 inspections; subdivisées chacune, savoir, la 1.^{re} en 21. objets soumis
 à la surveillance du premier Inspecteur, qui commande au Magasin
 des Matériaux, pour finir à l'atelier du lapidaire inclusivement.
 1.^o le Magasin des matériaux. 2.^o le choix et le triage des dits matériaux,

qui sera soumise à l'inspection de chaque maître d'atelier de la manufacture
Supérieure de Saxe.

L'ensemble de la manufacture de Saxe sera divisé en trois
inspections; subdivisées chacune, savoir, la 1.^{re} en 21. objets soumis
à la surveillance du premier Inspecteur, qui commande au Magasin
des Matériaux, pour finir à l'atelier du lapidaire inclusivement.
1.^o le Magasin des matériaux. 2.^o le choix et le triage des dits matériaux.
3.^o leur préparation. 4.^o les laver ou seront les fosses à masses. 5.^o
les tourneurs de cassettes. 6.^o le Magasin des cassettes. 7.^o celui de
la porcelaine non cuite. 8.^o le premier feu. 9.^o le peintre en bleu. 10.^o
l'atelier des glazures. 11.^o le second feu. 12.^o le feu de biscuit 13.^o le
Magasin du bois. 14.^o l'atelier des modelleurs. 15.^o celui des mouleurs
en plâtre, qui tirent les moules des modèles. 16.^o mouleurs en masses

1.° le Magasin des matériaux. 2.° le choix et le triage des dits matériaux.
3.° leur préparation. 4.° les laver ou seruer les fosses à masser. 5.°
les tourneurs de cassettes. 6.° le Magasin des cassettes. 7.° celui de
la porcelaine non cuite. 8.° le premier feu. 9.° le peintre en bleu. 10.°
l'atelier de glazurer. 11.° le second feu. 12.° le feu de biscuit 13.° le
Magasin du bois. 14.° l'atelier des modelleurs. 15.° celui des mouleurs
en plâtre, qui tirent les moules des modèles. 16.° mouleurs en masser
pour figurer. 17.° Mouleurs en masser pour vaisselle de table. 18.°
l'atelier des tourneurs. 19.° le magasin des moules. 20.° celui de la
porcelaine blanche. 21.° enfin l'atelier du lapidaire.

Inspecteur.

Porcelaine blanche. 21° enfin l'atelier du lapidaire.

Inspecteur.

A. Pour que sa surveillance soit fructueuse il est nécessaire qu'il soit artiste et qu'il ait une connoissance pratique de chacune de ces 21. Parties, (Car, pour ne le plus répéter il ne faut dans une manufacture que des artistes et des ouvriers sachant opérer de puis le Directeur, en chef, qui doit être le plus instruit, jusqu'au dernier apprentif, qui ne sçait rien encore.) Cet inspecteur examinera journellement les travaux, les rectifiera lui même, s'il y a lieu, en enseignant la méthode la plus facile, pour faire mieux et abrégier le temps de la manipulation; il veillera à ce que le bon ordre soit maintenu; il fera note de tout ce qu'il verra, et qui lui sera dit; soit

... l'artier, (C'est) pour ne le point perdre et ne pas...
= facture que des artistes et des ouvriers sachant opérer de puis le
Directeur, en chef, qui doit être le plus instruit, jusqu'au dernier
apprentis, qui ne sait rien encore.) Cet inspecteur examinera
journallement les travaux, les rectifiera lui même, s'il y a lieu, en
enseignant la méthode la plus facile, pour faire mieux et abrégier le
temps de la manipulation; il veillera à ce que le bon ordre soit
maintenu; il fera note de tout ce qu'il verra, et qui lui sera dit; soit
pour les maîtres, les ouvriers, ou tout autre sujet, soumis à son
inspection. il remarquera le zèle, la diligence et la bonne conduite
de tous, sans exception, comme aussi les fautes, la paresse,

en les départements de chacun. tous les soirs il remettra au Directeur en chef un rapport signé et daté, de toutes ses observations quotidiennes. dans ses moments de loisir il s'occupera du dessin, de trouver quelque belle forme nouvelle, dont il lui sera tenu compte, dans la distribution des récompenses. il ne parlera aux employés, quels qu'ils soient, qu'avec douceur, aménité, et il lui est défendu, sous la plus griève peine, de jamais user de main mise, envers nul de tous les sujets de la manufacture, pour quelque motif que ce puisse être. on verra à l'article des délits et des peines, comment, et par quelle autorité les châtimens des infractions à la Discipline, seront prononcés et infligés.

Subdivision.

Magasin des matériaux

A. Un Commissaire chargé, sous sa responsabilité, de toutes les sortes de matières brutes qui entrent dans les travaux d'une manufacture de Porcelaine. il s'en distribuera les parties propres à chaque atelier qu'à ceux des employés qui vont être nommés, et non à d'autres; il en posera toujours la quantité, en fera registre sur un livre qu'il tiendra à cet effet, et y fera chaque fois apposer le reçu signé et daté, par poids et qualité de matières, de celui à qui il en aura donné.

A. Ecrivain pour aide du Commissaire.

A. Storje à son ordre.

Choix des matériaux.

Ce choix sera fait par deux personnes; le maître des Secrets, ou Comptable de la manufacture, et le chimiste, le Commissaire, le fournisseur et l'inspecteur présents. on fera registre de ce qui aura été tiré de bon, et sur le livre du Commissaire, signé et daté par ces trois employés, ainsi que le reçu qu'ils délivreront au fournisseur, et sur le quel le montant en sera acquitté par le Comptable.

Il ne sera permis à aucun de ces employés ni à nul autre de la fabrique, d'acheter, ni de rendre ailleurs les matériaux, qu'au magasin de l'établissement.

Quoiqu'il en soit, les matériaux se fera par les membres du Comptable, assistés des trois inspecteurs; mais avant d'en combler les marchés, le S^r inspecteur donnera communication au Directeur en chef, des prix de chacun, en lui soumettant les échantillons, qui seront, devant lui, présentés et chés le Directeur en chef, et les comparés.

et les déportemens de chacun. tous les soirs il remettra au Directeur
 en chef un rapport signé et daté, de toutes ses observations quotidiennes.
 dans ses momens de loisir il s'occupera du dessein, de trouver quelque
 belle forme nouvelle, dont il lui sera tenu compte, dans la distri-
 = bution des récompenses. il ne parlera aux employés, quels qu'ils soient,
 qu'avec douceur, aménité, et il lui est défendu, sous la plus griève peine,
 de jamais user de main mise, envers nul de tous les sujets de la manu-
 = facture, pour quelque motif que ce puisse être. on verra à l'article
 des délits et des peines, comment, et par quelle autorité les châtimens
 des infractions à la Discipline, seront prononcés et infligés.

Subdivision.

Manuum des matierum

facture, par lequel quelque motif que l'on puisse être. on verra à l'article des délits et des peines, comment, et par quelle autorité les châtimens des infractions à la Discipline, seront prononcés et infligés.

Subdivision.

Magazin des matériaux

A. Un Commissaire chargé, sous sa responsabilité, de toutes les sortes de matières brutes qui entrent dans les travaux d'une manufacture de Porcelaine. il n'en distribuera les parties propres à chaque atelier qu'à ceux des employés qui vont être nommés, et non à d'autres, il en pesera toujours la quantité, en fera registre sur un livre qu'il tiendra à cet effet, et y fera chaque fois apposer le reçu signé et daté, par poids et qualité de matières, de celui à qui il en aura donné.

A. Ecrivain pour aide du Commissaire.

A. Storoge à son ordre.

Phaix des matériaux

Choix des matériaux

Ce choix sera fait par deux personnes; le maître des Secrets, ou Compositeur de la presse, et le chimiste, le Commissaire, le fournisseur et l'inspecteur présents. on fera registre de ce qui aura été tiré de bon, et sur le livre du Commissaire, signé et daté par ces trois employés, ainsi que le reçu qu'ils délivreront au fournisseur, et sur le quel le montant en sera acquitté par le Comptoir.

Il ne sera permis à aucun de ces employés ni à nul autre de la fabrique, d'acheter, ni de recueillir ailleurs les matériaux, qu'au magasin de l'établissement.

L'achat de ces matériaux se fera par les membres du Comptoir, assistés de trois inspecteurs; mais avant d'acheter les marchés, le S^r inspecteur donnera connaissance au Directeur en chef, des prix de chacun, en lui en montrant les échantillons, qui achetés, doivent lui, resteront chez le Directeur en chef s. les comparer.

A. Morsje à Ser ordrer.

Choix des matériaux

Ce choix sera fait par deux personnes; le maître des Secrets, ou le comptable de ce bureau, et le chimiste, le commissaire, le fournisseur et l'inspecteur présents. on fera registre de ce qui aura été tiré de bon, et sur le livre du commissaire, signé et daté par ces trois employés, ainsi que le reçu qu'ils délivreront au fournisseur, et sur le quel le montant en sera acquitté par le comptable.

Il ne sera permis à aucun de ces employés ni à nul autre de la fabrique, d'acheter, ni de vendre ailleurs les matériaux, qu'au magasin de l'établissement.

L'achat de ces matériaux se fera par les membres du comptable, assistés de trois inspecteurs; mais avant d'acheter les marchés, le S^r inspecteur donnera connaissance au Directeur en chef, des prix de chacun, en lui en montrant les échantillons, qui achetés, devant lui, resteront chez le Directeur en chef s. les comptes.

Chaque maître a quantité qu'il en importera.

Tourneurs des Cassettes. Kant, les Tourneurs

- A. Un maître tourneur: il prendra les matériaux bruts du commissaire du magasin qui les renferme, par poids, et lui en donnera un échantillon dans la forme prescrite cy dessus. il veillera à ce que les cassettes soient bien faites; et sur un journal qu'il tiendra exprès, il notera tous les ouvriers tourneurs sous son ordre, par nom, et N^o. dont chacun marquera les cassettes qu'il aura faites, pour qu'à la sortie du premier feu on sache à qui imputer ce qu'il y en aura de défectueux. Le maître en remettant au N^o Cuisinier les cassettes, en fera prise, prendra reçu de ce Cuisinier, du poids et de la quantité, à l'effet de balancer tous les quatre mois, la somme des matériaux employés, avec celle de ce qui en reste encore brut.

chaque maître à quantité qu'il en importera.

Tourneurs des Cassettes. Règlement

- A. Un maître tourneur: il prendra les matériaux bruts du commissaire du magasin qui les renferme, par poids, et lui en donnera un échantillon dans la forme prescrite cy dessus. il veillera à ce que les cassettes soient bien faites; et sur un Journal qu'il tiendra à jour, il notera tous les ouvriers tourneurs sous son ordre, par nom, et N^o. dont chacun marquera les cassettes qu'il aura faites, pour qu'à la sortie du premier feu on sache à qui imputer ce qu'il y en aura de défectueux. Le maître en remettant au N^o Cuisinier les cassettes, en fera peser, prendra reçu de ce Cuisinier, du poids et de la quantité, à l'effet de balancer tous les quatre mois, la somme des matériaux employés, avec celle de ce qui en reste encore brut.

donnera qui sans la forme prescrite cy dessus. il veillera à ce que
les cassettes soient bien faites; et sur un Journal qu'il tiendra
exprès, il notera tous les ouvriers tourneurs sous son ordre, par
nom, et N^o. dont chacun marquera les cassettes qu'il aura faites,
Pour qu'à la sortie du premier feu on sache à qui imputer ce qu'il
y en aura de défectueux. Le maître en remettant au N^o l'ouvrier ses
cassettes, en fera peser, prendra reçu de ce l'ouvrier, du poids et de la
quantité, à l'effet de balancer tous les quatre mois, la somme
des matériaux employés, avec celle de ce qui en reste encore brute
dans le Magasin.

7. Sept ouvriers tourneurs en sous-ordre. on vient de voir qu'ils
sont responsables de leur ouvrage, et comment on connaîtra les
délivrants.

Magasin des Casselles

C'est le maître cuisinier qui en sera chargé. il tiendra un registre de celles qui auront péri au A. feu, au second, et au feu de biscuit; et il ne manquera jamais de noter bien exactement le poids des casselles brisées, qu'il remettra au commissaire du magasin des matières premières.

Magasin de Sorcelaine

Crue, ou non encore passée au feu.

A. Un commissaire. il sera le gardien et répondra de toute la marchandise crüe, et de celle cuite au A. feu; il la recevra des maîtres de divers ateliers, la fera enregistrer, la classera par usages et genres de jeux, et en donnera reçu à chaque maître, toujours d'elle et signé. Cette opération se fera en présence de l'inspecteur, qu'il avertira à cet effet. Lorsqu'il délivrera la marchandise, au maître cuisinier, pour le A. feu, il lui fera donner reçu dans son livre, à l'article maître cuisinier.

A. Un commis qui transcrira au net les livres, d'après le journal, et les brouillons du commissaire; ces livres seront examinés tous les mois, par l'inspecteur, qui en fera l'avis et les signera.

A. un storoge, aux ordres du commissaire, pour garder le magasin, et vaquer aux autres soins et aux commissions qui y sont relatives.

Premier feu.

A. Un maître cuisinier. il recevra la marchandise non cuite, du commissaire chargé de cette partie. après qu'il en aura suffisamment pour son équipement, il en mettra son reçu au livre de celui là, dans la forme prescrite; et lui même tiendra registre exact de ce qu'il aura reçu.

à cette opération d'équipement, seront présents A. le maître cuisinier; 2. l'inspecteur; 3. le commissaire des marchandises crues; 4. le maître des casselles; le maître tourneur; 5. le maître mouleur en masser, 6. le maître mouleur en vaiselle de table; 7. le chimiste. il sera fait registre en double de tout ce qui sera entre dans le four, signé et datté des assistants, dont un restera au maître cuisinier, et l'autre au commissaire.

à l'égard des matières premières, les mêmes principes s'appliquent.

Magasin des Cassettes

C'est le maître cuisinier qui en sera chargé. il tiendra un registre de celles qui auroient péri au 1^{er} feu, au second, et au feu de bisuit; et il ne manquera jamais de noter bien exactement le poids des cassettes brisées, qu'il remettra au commissaire du magasin des matières premières.

Magasin de Sorrelaine

Cruë, ou non encore passée au feu.

A. Un commissaire. il sera le gardien et répondra de toute la

matieres premieres.

Magasin de Sorclaine

Cruë, ou non encore passëe au feu.

A. Un Commissaire. il sera le gardien et répondra de toute la Marchandise Cruë, et de celle enite au A.^o feu; il la recevra des maîtres de divers ateliers, la gisera en tiendra registre; la classera par espous et genres de pierres, et en donnera reçu à chaque maître, toujours daté et signé. Cette opération se fera en présence de l'inspecteur, qu'il avertira à cet effet. Lorsqu'il délivrera la marchandise, au maître Cuisinier, pour le A.^o feu, il lui fera donner reçu dans son livre, à l'article maître Cuisinier.

A. Un Commis qui transcrira au net les livres, d'après le Journal, et les brouillons du Commissaire; ces livres seront examinés tous les jours par l'inspecteur qui en sera l'avisé et les signera.

partie maître cuisier.

A. Un commis qui transcrira au net les livres, d'après le Journal, et les brouillons du Commissaire; les livres seront examinés tous les mois par l'inspecteur, qui en fera l'arrêté et les signera.

A. un storozh, aux ordres du Commissaire, pour garder le magasin, et vaquer aux autres soins et aux commissions qui y sont relatifs.

Premier feu.

A. Un maître cuisier, il recevra la marchandise non cuite, du Commissaire chargé de cette partie. après qu'il en aura suffisamment pour son enfournage, il en mettra son reçu au livre de celui là, - dans la forme prescrite: et lui même tiendra registre exact de ce qu'il aura reçu.

à cette opération d'enfournage, seront-présens n. le maître

et vaquer aux autres soins et aux commissions qui y sont relatives.

Premier feu.

A. Un maître cuisinier, il recevra la marchandise non cuite, du Commissaire chargé de cette partie. après qu'il en aura suffisamment pour son équipement, il en mettra son reçu au livre de celui là, dans la forme prescrite; et lui même tiendra registre exact de ce qu'il aura reçu.

à cette opération d'équipement, seront présents 1.° le maître cuisinier; 2.° l'inspecteur; 3.° le Commissaire des marchandises; 4.° le maître des cassettes; le maître tourneur; 5.° le maître mouleur en masser, 6.° le maître mouleur en vaiselle de table; 7.° le chimiste. il sera fait registre en double de tout ce qui sera entré dans le four, signé et daté des assistants, dont un restera

dans la forme prescrite; et lui-même tiendra registre exact de ce qu'il aura reçu.

à cette opération d'ensouffrage, seront présents 1.° le maître cuisinier; 2.° l'inspécieur; 3.° le commissaire des marchandises - canes; 4.° le maître des cassettes; le maître tourneur; 5.° le maître mouleur en masser, 6.° le maître mouleur en vaiselle de table; 7.° le chimiste. il sera fait registre en double de tout ce qui sera entré dans le four, signé et daté des assistants, dont un restera au maître cuisinier, et l'autre au commissaire.

au désouffrage où seront toutes les personnes précédentes, le chimiste y sortira et jugera les marchandises à leur sortie du.

Les. Celles des pièces qui seront gâtées, seront portées au compte par l'ouvrier en déduction de son gage; et il sera d'autant plus tenu de reconnaître à quel ouvrier elles appartiennent, que chacune d'elles portera le N. Particulier de cet ouvrier.

Cela fait, toutes les pièces avariées seront cassées, jetées, sous les yeux des assistants, et les débris remis au maître des Surtels, qui en donnera reçu au Commissaire. Ce qui sera déclaré bon, sera donné à ce Commissaire, qui en fera également son reçu au maître ouisneur, dans la forme prescrite.

Les casselles seront aussi triées, et les mauvaises jetées au compte de l'ouvrier faiseur; celles cy seront jetées, et remises au Commissaire du magasin brut, qui en donnera reçu au maître ouisneur. Celles qui seront bonnes resteront à la charge de celui cy.

14. Quatorze ouvriers qui seront employés aux ouvrages du service des fours, pour porter le bois, tenir les fours propres, agir en se relayant aux travaux nocturnes, &c, &c. ils seront tous sous les ordres du maître ouisneur, sans la permission duquel ils ne s'absenteront jamais.

Peintres en Bleu.

2. Deux peintres en bleu. ils peindront d'après le model de Saxe, avec du cobalt calciné. leur peinture sera faite du poil qui se prend dans les oreilles des vaches.
1. Un peintre pour mettre la marque de la fabrique sous les pièces. ils recevront la marchandise à peindre du Commissaire, sous les ordres duquel seront les trois peintres, et à qui ils remettront en suite. Lequel Commissaire leur donnera aux glaruriers, contre un reçu en bonne forme.

- Glaruriers.

1. Un maître glarurier. il doit veiller à ce que ses subordonnés travaillent proprement et promptement, et qu'il n'y ait de leur part aucun retard pour les ouisneurs; quand il recevra les marchandises du Commissaire, il lui en donnera reçu, et en les remettant au maître ouisneur, il prendra de même le reçu de celui cy, sous les ordres duquel il sera.
2. Deux ouvriers glaruriers, qui recevront les ordres du maître

Les pierres qui seront gâchées, seront portées au compte de l'ouvrier en déduction de ses gages: et il sera d'autant plus aisé de reconnaître à quel ouvrier elles appartiennent, que chacune d'elles portera le N^o particulier de cet ouvrier.

Cela fait, toutes les pierres avariées seront cassées, jetées, sous les yeux des assistants, et les débris remis au maître des Secretz, qui en donnera reçu au Commissaire. Ce qui sera déclaré bon, sera donné à ce Commissaire, qui en fera également son reçu au maître puisseau, dans la forme prescrite.

Les cassettes seront aussi triées, et les mauvaises volées au compte de l'ouvrier faiseur; celles cy seront jetées, et remises au Commissaire du magasin brut, qui en donnera reçu au maître

Soit. celles des pierres qui seront gâchées, seront portées au compte de
 l'ouvrier ou déduction de son gage: et il sera d'autant plus aisé de
 reconnaître à quel ouvrier elles appartiennent, que chacune d'elles
 portera le N^o. Particulier de cet ouvrier.

Cela fait, toutes les pierres avariées seront cassées, jetées, sous
 les yeux des assistants, et les débris remis au maître des Sœurs, qui
 en donnera reçu au Commissaire: ce qui sera déclaré bon; sera donné
 à ce Commissaire, qui en fera également son reçu au maître Prieur,
 dans la forme prescrite.

Les cassettes seront aussi brisées, et les mauvaises volées au
 compte de l'ouvrier faiseur; celles cy seront jetées, et remises au
 maître des Sœurs, qui en donnera reçu au maître

Portera le N^o. Particulier de cet ouvrage.

Cela fait, toutes les pièces avariées seront cassées, jetées, sous les yeux des assistants, et les débris remis au maître des Soudes, qui en donnera reçu au Commissaire. Ce qui sera déclaré bon, sera donné à ce Commissaire, qui en fera également son reçu au maître Cuisinier, dans la forme prescrite.

Les Cassettes seront aussi brisées, et les mauvaises volées au Comptable de l'ouvrage fait; celles cy seront jetées, et remises au Commissaire du magasin brut, qui en donnera reçu au maître Cuisinier. Celles qui seront bonnes resteront à la charge de celui cy.

15. Quatorze ouvriers qui seront employés aux ouvrages du service des fourns. pour porter le bois, tenir les fourns propres, agir en se relayant aux travaux nocturnes, &c, &c. ils serviront tous sous les

ou donnera reçu au Commissaire. Ce qui sera déclaré bon, sera donné
à ce Commissaire, qui en fera également son reçu au maître Cuisinier,
dans la forme prescrite.

Les Cassettes seront aussi triées, et les mauvaises volées au
Compte de l'ouvrier faiseur; celles cy seront gasées, et remises au
Commissaire du magasin brut, qui en donnera reçu au maître
Cuisinier. Celles qui seront bonnes resteront à la charge de celui cy.

15. Quatorze ouvriers qui seront employés aux ouvrages du service
des fourns. pour porter le bois, tenir les fourns propres, agir en se-
relayant aux travaux nocturnes, &c, &c. ils serviront tout sous les
ordres du maître Cuisinier, sans la permission duquel ils ne s'absen-
teront jamais.

Peintres en Bleu.

2. Deux peintres en bleu. ils peindront d'après le model de Saxe,

ordres du maître cuisinier, sans la permission duquel ils ne s'absen-
teront jamais.

Peintres en Bleu.

2. Deux peintres en bleu. ils peindront d'après le model de Saxe,
avec du cobalt calciné. leurs peintures seront faite du poil qui se
prend dans les oreilles des vaches.

1. Un peintre qui mettra la marque de la fabrique sous les
pièces. ils recevront la marchandise à peindre du commissaire,
sans les ordres duquel seront les trois peintres, et à qui il la
remettront en suite. le quel commissaire leur donnera une glazuriers,
contre un reçu en bonne forme.

- Glazuriers.

1. Un maître glazurier. il doit veiller à ce que ses subordonnés
travaillent proprement et promptement, et qu'il n'y ait de leur part

ordres du maître ouvrier, sans la permission duquel ils ne s'absentent jamais.

Peintres en Bleu.

2. Deux peintres en bleu. ils peindront d'après le model de Saxe, avec du cobalt calciné. leurs pièces seront faites du poil qui se prend pour les oreilles d'or & d'argent.

A. Un peintre qui mettra la marque de la fabrique sous les pièces. ils recevront la marchandise à rendre du commissaire, sous les ordres duquel seront les trois peintres, et à qui ils remettront en suite. le quel commissaire les donnera aux glazuriers, contre un reçu en bonne forme.

- Glazuriers.

A. Un maître glazurier. il doit veiller à ce que ses subordonnés

sous les ordres duquel seront les trois peintres, et à qui il les
remettront en suite. Lequel Commissaire les donnera aux glaruriers,
contre un reçu en bonne forme.

- Glaruriers.

1. Un maître glarurier. il doit veiller à ce que ses subordonnés
travaillent proprement et promptement, et qu'il n'y ait de leur part
aucun retard pour les maîtres; quand il recevra les marchandises
du Commissaire, il lui en donnera reçu, et en les remettant au
maître ouvrier, il prendra de même le reçu de celui-ci, sous les
ordres duquel il sera.

2. Deux ouvriers glaruriers, qui recevront les ordres du maître
de leur atelier, et sous la permission duquel ils ne s'absentent point.

Sous les ordres duquel seront les trois peintres, et à qui il les
remettront en suite. Lequel Commissaire les donnera aux glaruriers,
contre un reçu en bonne forme.

- Glaruriers.

1. Un maître glarurier. il doit veiller à ce que ses subordonnés
travaillent proprement et promptement, et qu'il n'y ait de leur part
aucun retard pour les ouissons; quand il recevra les marchandises
du Commissaire, il lui en donnera reçu, et en les remettant au
maître ouissem, il prendra de même le reçu de celui-cy, sous les
ordres duquel il sera.

2. Deux ouvriers glaruriers, qui recevront les ordres du maître
de leur atelier, et sous la permission duquel ils ne s'absentent point.

Second, ou grand feu.

C'est uniquement le maître cuisier qui en a la Direction; il y en a des ouvriers, de la cuisson, du poids, des qualités et du nombre des pièces qui sont ^{insérées} enfourmées. il reçoit pour son ^{inséré} les marchandises glazurées du maître de cette manipulation. à l'enfourmage seront présents les mêmes personnages qu'à celui du premier feu. le chimiste observera si l'on pose les pièces de manière qu'elles puissent résister au feu; et le maître des glazures, sera prêt à réparer les pièces, s'il s'en trouverait d'endommagées.

Après l'enfourmage, dont il sera fait Bordereau double; signé par le cuisier, le chimiste, et le commissaire; il en sera donné un à celui-ci, et l'autre au maître cuisier.

Au désenfourmage, outre les personnes nommées plus haut, le Directeur en chef y sera aussi présent. il sera remarqué si, pour les pièces glazurées et galées, il y a défaut de soin à imputer au maître de cet atelier. il en sera de même pour le maître tourneur et le maître mouleur en vaiselle de table; on s'arrivera si les avaries appartiennent uniquement à l'action du feu.

Tout le monde rassemblé, on vérifiera les scellés apposés sur les portes du four, de la manière dont je l'ai détaillé dans mon itinéraire, à l'article désenfourmage du four de grand feu.

à mesure que l'on désenfourmera, il sera fait état de ce que contenait le four; sur lequel seront notés les N^{os} des pièces sorties par le chimiste, en y expliquant les espèces. Les états d'assortiment seront au nombre de six dont 5. à garder et la 6^{me} à enlever. (voir encore l'itinéraire) toutes les personnes présentes y alleront et signeront cet état; dont un sera déposé chez le Directeur en chef, et l'autre au magasin; il sera, sur le champ, remis au commissaire du magasin de la porcelaine blanche, les 5. premiers Numéros, sous son reçu au maître cuisier, dans son livre. la 6^{me} N^o sera saisie et mis aux mains du maître des secrets, qui en donnera décharge au maître cuisier. le maître des secrets conservera ces débris pendant quatre mois dans le magasin, au bout des quels, ils seront balancés avec les masses et les matériaux à chaque fournée, avant que de mettre le feu au four, le maître cuisier en donnera avis au maître des secrets, celui-ci à l'inspecteur, et ce dernier au Directeur en chef.

Second, ou grand feu.

C'est uniquement le maître cuisier qui en a la Direction; il répond des ouvriers, de la cuisson, du poids, des qualités et du nombre des pierres qui sont ^{à la cuisson} cuites. il reçoit pour son récipiscé, les marchandises glazurées du maître de cette manipulation. à l'enfournage seront présents les mêmes personnages qu'à celui du premier feu. le chimiste observera si l'on pose les pierres de manière qu'elles puissent résister au feu; et le maître de la glazure, sera prêt à réparer les pierres, s'il s'en trouverait d'endommagées.

Après l'enfournage, dont il sera fait Bordereau double; signé par le cuisier, le chimiste, et le commissaire; il en sera donné un à celui-ci, et l'autre au maître cuisier.

trouvait d'endommagés.

Après l'enfournage, dont il sera fait Bordereau double; signé par le Cuisiner, le chimiste, et le Commissaire; il en sera donné un à Bligny, et l'autre au maître Cuisiner.

Au désenfournage, outre les personnes nommées plus haut, le Directeur en chef y sera aussi présent. il sera remarqué si, dans les pierres glacées et galées, il y a défaut de soin à imputer au maître de cet atelier. il en sera de même pour le maître tourneur et le maître mouleur en vaiselle de table; on s'avisera si les avaries appartiennent uniquement à l'action du feu.

Tout le monde à l'assemblée, on vérifiera les scellés apposés sur les Sorties du four, de la manière dont je l'ai détaillé dans mon itinéraire, à l'article désenfournage du four de grand feu.

Au désenfournage, outre les personnes nommées plus haut, le Directeur en chef y sera aussi présent. il sera remarqué si, dans les pièces glacées et galées, il y a défaut de soin à imputer au maître de cet atelier. il en sera de même pour le maître loupneau et le maître mouleur en vaiselle de table; on s'assurera si les avaries appartiennent uniquement à l'action du feu.

Tout le monde rassemblé, on vérifiera les scellés opposés sur les portes du four, de la manière dont je l'ai détaillé dans mon itinéraire, à l'article désenfournage du four de grand feu.

à mesure que l'on désenfournera, il sera fait état de ce que contenait le four; sur lequel seront montrés les N^{os} des pièces sorties par le chimiste, en y expliquant les espèces. Les classes d'assortiment seront au nombre de six dont 5. à garder et la 6^{me} à enlever. (voir encore)

uniquement à l'action du feu.

Tout le monde assemble, on vérifiera les scellés & posés sur les
Sortes du fou, de la manière dont je l'ai détaillé dans mon itinéraire,
à l'article désenfouage du fou de grand feu.

à mesure que l'on désenfouera, il sera fait état de ce que contenait
le fou; sur lequel seront annoncés les N^{os} des pierres sorties par le
chimiste, en y expliquant les espèces. Les classes d'assortiment seront
au nombre de six dont 5. à garder et la 6. à passer. (Voir encore
l'itinéraire.) toutes les personnes présentes iront et signeront cet
état; dont un sera déposé chez le Directeur en chef, et l'autre au comptoir.
il sera, sur le champ, remis au Commissaire du magasin de la porcelaine
blanche, les 5. premiers Numéros, pour son reçu au maître cuisier, dans
son livre. le 6. N^o sera passé et mis aux mains du maître des secrets,
qui en donnera décharge aussi au maître cuisier. Le maître des secrets,

à l'arrivée des envois du feno de grand feu.

à mesure que l'on désemboiera, il sera fait état de ce que contenait le feno; sur lequel seront énoncés les N^{os} des pièces assorties par le chimiste, en y expliquant les espèces. Les états d'assortiment seront au nombre de six dont 5. à garder et la 6.^{me} à enlever. (Voie encore l'itinéraire.) toutes les personnes présentes iront et signeront cet état; dont un sera déposé chez le Directeur en chef, et l'autre au comptoir. il sera, sur le champ, remis au commissaire du magasin de la porcelaine blanche, les 5. premiers Numéros, sous son reçu au maître cuisinier, dans son livre. le 6.^{me} N^o sera cassé et mis aux mains du maître des secrets, qui en donnera décharge aussi au maître cuisinier. Le maître des secrets, conservera ces débris pendant quatre mois dans le magasin, au bout des quels, ils seront balancés avec les masses et les matériaux. à chaque fournée, avant que de mettre le feu au feno, le maître cuisinier en donnera avis au maître de police, celui-ci à l'inspecteur, et ce dernier au Directeur en chef.

7
5
4
Fou de Biscuit.

Le même maître cuisinier opère encore ici. C'est du magasin de la
Marchandise crüe, qu'il la tirera pour en charger son four, en donnant au
Commissaire un reçu par quantité et espèce. il faut ici la présence 1. du
Commissaire du magasin tra, qui en gardera la liste des pièces d'infournage.
2. du maître des mouleurs en figures, il prendra bien garde à ce que
chaque pièce soit placée dans le four, sans accident. 3. du maître des
modèles pour faire infourner les pièces, comme il le trouvera bon, car
il n'y a que lui qui sache la sorte d'équilibre convenable à chacune
d'elles; c'est son chiffre.

Tout étant infourné la liste double, sera signée par chacun des
sus-nommés, l'une pour le maître cuisinier et l'autre pour le Commissaire.
puis, le four maçonné, la porte de fer close, il sera appliqué le sceau
de la manufacture, et le cachet du maître de modèles.

Du désinfournage, les mêmes personnes devront y être présentes,
et de plus, le Commissaire du magasin de la porcelaine de vente. On
désinfournera avec les mêmes précautions que celles prescrites pour
les deux autres opérations de semblable sorte. tout étant hors du
four on fera le choix de ce qui sera à garder. On en chargera le
Commissaire du magasin de vente sous son récépissé, qui prendra
les autres cuisiniers. après que le rebut aura été cassé et jeté, le maître
des secrets s'en occupera; il fera son reçu au maître cuisinier; celui-ci
en signera autant pour le Commissaire du magasin de la marchan-
dise non cuite, et l'inspecteur fera de tout un rapport au Comptoir.

Magasin du Bois.

Ce magasin est entre les mains du Commissaire des matériaux.
il ne le recevra jamais, sans le maître cuisinier et le chimiste, en
présence de l'inspecteur. ils vérifieront ensemble la qualité de ce bois,
et en appelleront ce qui ne sera pas convenable. ils signeront ensemble
le reçu pour le fournisseur, à l'effet d'en toucher la valeur; en désignant
la quantité et le prix par sagine. ils signeront de même dans le
livre du Commissaire, qui en délivrera point de ce bois au maître
à ses ouvriers, sans en prendre rien dans son livre.

Officier des Modèles.

1. Du maître de modèles, il sera chargé de tout ce qui aura
rapport à cette partie de la fabrication de la fabrique; il doit

Fou de Biscuit.

Le même maître cuisinier opère encore ici. C'est du magasin de la
 Marchandise crüe, qu'il la tirera pour en charger son four, en donnant au
 Commissaire un reçu par quantité et espèce, il faut ici la présence 1.^o du
 Commissaire du magasin tra, qui en pédièra la liste des pièces d'un fournage.
 2.^o du maître des mouleurs en figures. il prendra bien garde à ce que
 chaque pièce soit placée dans le four, sans accident. 3.^o du maître des
 modèles pour faire en fournie les pièces, comme il le trouvera bon, car
 il n'y a que lui qui sache la sorte d'équilibre convenable à chacune
 d'elles; c'est son chiffre.

Tout étant en fournie la liste double, sera signée par chacun des
 sus-nommés, l'une pour le maître cuisinier et l'autre pour le Commissaire;
 puis, le four maçonné, la porte de fer close, il sera appliqué le sceau.

il n'y a que lui qui sache la sorte d'équilibre convenable à chacune
d'elles; c'est son chiffre.

Tout étant enfourné la liste double, sera signée par chacun des
sus-nommés, l'une pour le maître cuisinier et l'autre pour le commissaire;
puis, le four maçonné, la porte de fer close, il sera appliqué le sceau
de la manufacture, et le cachet du maître de modèles.

Au désenfournage, les mêmes personnes devront y être présentes,
et de plus, le commissaire du magasin de la porcelaine de vente. L'on
désenfournera avec les mêmes précautions que celles prescrites pour
les deux autres opérations de semblable sorte. tout étant hors du
four on fera le choix de ce qui sera à garder. L'on en chargera le
commissaire du magasin de vente sur son récépissé, que prendra
le maître cuisinier. ^{à Paris} après que le rebut aura été cassé et jeté, le maître
de modèles du magasin: il sera son reçu au maître cuisinier; celui-ci

de la manufacture, et le cachet du maître de modèles.

Au désenfournage, les mêmes personnes devront y être présentes, et de plus, le commissaire du magasin de la porcelaine de vente. L'on désenfournera avec les mêmes précautions que celles prescrites pour les deux autres opérations de semblable sorte. tout étant hors du four on fera le choix de ce qui sera à garder. L'on en chargera le commissaire du magasin de vente sur son récépissé, que prendra le maître cuisinier. après que le rebut aura été cassé et pressé, le maître de secrets s'en emparera; il fera son reçu au maître cuisinier; celui-ci en signera autant pour le commissaire du magasin de la maritau-
=dis en suite, et l'inspecteur fera de tout un rapport au Comptoir.

Magasin du Bois.

= dise non suite, et l'inspecteur fera de tout un rapport au Comptoir.

Magasin du Bois.

Le magasin est entre les mains du Commissaire des matériaux. Il ne le recevra jamais, sans le maître du bois ou le chimiste, en présence de l'inspecteur. Ils vérifieront ensemble la qualité du bois, et en rejelleront ce qui ne sera pas convenable. Ils signeront ensemble le reçu pour le fournisseur, à l'effet d'en toucher la valeur; en désignant la quantité et le prix par saque. Ils signeront de même dans le livre du Commissaire, qui ne délivrera point de ce bois au maître ou à ses ouvriers, sans en prendre reçu dans son livre.

Atelier des Modelers.

1. Un maître de models. il sera chargé de tout ce qui aura rapport à cette partie, d'où dépend le succès de la fabrique. il faut.

= dise non suite, et l'inspecteur fera de tout un rapport au Comptoir.

Magasin du Bois.

Ce magasin est entre les mains du Commissaire des matériaux. il ne le recevra jamais, sans le maître ouvrier et le chimiste, en présence de l'inspecteur. ils vérifieront ensemble la qualité de ce bois, et en appelleront ce qui ne sera pas convenable. ils signeront ensemble le reçu pour le fournisseur, à l'effet d'en toucher la valeur; en désignant la quantité et le prix par sagine. ils signeront de même dans le livre du Commissaire, qui ne délivrera point de ce bois au maître ou à ses ouvriers, sans en prendre reçu dans son livre.

Atelier des modelers.

1. Un maître de models. il sera chargé de tout ce qui aura

présence de l'un d'eux. ils vérifieront ensemble la quantité de la bois,
et en signeront ce qui ne sera par l'ouvenable. ils signeront ensemble
le reçu pour le fournisseur, à l'effet d'en toucher la valeur; en désignant
la quantité et le prix par bagues. ils signeront de même dans la
livre du Commissaire, qui ne délivrera point de la bois au maître ou
à ses ouvriers, sans en prendre reçu dans son livre.

Atelier des modelers.

1. Le maître de models. il sera chargé de tout ce qui aura
raport à cette partie, d'où dépend le succès de la fabrique. il faut.

à sa venue, sans le maître de l'atelier et le maître de
présence de l'inspecteur. ils vérifieront ensemble la qualité du bois,
et en appelleront ce qui ne sera pas convenable. ils signeront ensemble
le reçu pour le fournisseur, à l'effet d'en toucher la valeur; en désignant
la quantité et le prix par sagène. ils signeront de même dans le
livre du Commissaire, qui ne délivrera point de ce bois au maître ou
à ses ouvriers, sans en prendre reçu dans son livre.

Atelier des modelleurs.

1. Le maître de models. il sera chargé de tout ce qui aura
rapport à cette partie, d'où dépend le succès de la fabrique. il faut.

impitoyablement dans l'atelier, qu'il donne l'exemple par lui-même du travail, de l'étude et de l'assiduité. toutes les pièces de goût doivent être de sa composition; il faut qu'il y mette de la variété, pour avoir sans cesse du nouveau. C'est lui qui doit ébaucher les morceaux les plus difficiles, en indiquant à ses subordonnés les vrais principes de l'art, qui mènent à la connaissance des belles formes et de la beauté. il aura soin de faire, et de faire faire les pièces de manière à ce qu'elles puissent résister au feu, sans toute fois, leur rien faire perdre de leurs graces, de leur élégance et de leur légèreté. tous les modèles porteront un Numéro, et le quantième du jour et de l'année où ils auront été faits.

2. Deux artistes modéleurs qui soient instruits dans l'art; ils seront sous les ordres du maître de modèle.

Atelier des mouleurs en plâtre.

1. Un maître mouleur. il doit avoir son atelier attenant à celui des modéleurs. il veillera avec grand soin, à ce que les moules soient bien exécutés et bien faits.

1. Un ouvrier en figures; il sera sous les ordres du premier, ne fera rien au monde sans le consulter, et ne s'absentera jamais sans sa permission.

1. Un apprentif. le maître, ainsi que les ouvriers lui enseigneront comment, et ce qu'il doit faire, sans lui rien cacher.

1. Un ouvrier pour la vaisselle de table et pour les ornemens. il est sous le même régime que les précédens, c'est-à-dire, sous les ordres du maître mouleur.

Magasin des moules.

Le maître mouleur en plâtre sera chargé de ce magasin. tous les moules seront par lui, placés par ordre de Numéros. à côté de chacun de ces moules, sera son modèle, en terre cuite tout d'érougé, pour en faire d'autres dans l'occasion. il tiendra registre de cet arrangement; il les distribuera dans les différentes ateliers, qui, chacun aura son Numéro sur une petite plaque de cuivre, qu'il mettra en donnant son moule Numérolé aussi. il mettra cette plaque à la place du moule qu'il aura donné, et quand on le lui rendra, il remettra aussi la plaque Numérolé. si le moule en la

perpétuellement dans l'atelier, qu'il donne l'exemple par lui-même du travail, de l'étude et de l'assiduité. toutes les pièces de goût doivent être de sa composition; il faut qu'il y mette de la variété, pour avoir sans cesse du nouveau. C'est lui qui doit ébaucher les morceaux les plus difficiles, en indiquant à ses subordonnés les vrais principes de l'art, qui mènent à la connaissance des belles formes et de la beauté. il aura soin de faire, et de faire faire les pièces de manière à ce qu'elles puissent résister au feu, sans toute fois, leur rien faire perdre de leurs graces, de leur élégance et de leur légèreté. tous les modèles porteront un Numéro, et le quantième du jour et de l'année où ils auront été faits.

2. Deux artistes modéleurs qui soient instruits dans l'art; ils seront sous les ordres du maître de modèle.

auront un Numéro, et le quantième du Jour et de l'année où ils auront été faits.

2. Deux artistes modéleurs qui soient instruits dans l'art; ils seront sous les ordres du maître de modèle.

Atelier des mouleurs en Plâtre.

- A. Un maître mouleur. il doit avoir son atelier attaché à celui des modéleurs. il veillera avec grand soin, à ce que les moules soient bien exécutés et bien faits.

- A. Un ouvrier en figures; il sera sous les ordres du premier, ne fera rien au monde sans le consulter, et ne s'absentera jamais sans sa permission.

- A. Un apprentif. le maître, ainsi que les ouvriers lui enseigneront comment, et ce qu'il doit faire, sans lui rien cacher.

- A. Un ouvrier pour la vaisselle de table et pour les ornemens. il est sous le même régime que les précédens, c'est-à-dire, sous les ordres

Seront sous les ordres du maître de modèle.

Atelier des mouleurs en plâtre.

A. Un maître mouleur. il doit avoir son atelier attenant à celui des modéleurs. il veillera avec grand soin, à ce que les moules soient bien exécutés et bien faits.

A. Un ouvrier en figures; il sera sous les ordres du premier, ne fera rien au monde sans le consulter, et ne s'absentera jamais sans sa permission.

A. Un apprentif. le maître, ainsi que les ouvriers lui enseigneront comment, et ce qu'il doit faire, sans lui rien cacher.

A. Un ouvrier pour la vaisselle de table et pour les ornemens. il est sous le même régime que les précédens, c'est-à-dire, sous les ordres du maître mouleur.

Magasin des moules.

Le maître mouleur en plâtre sera chargé de ce magasin. tout

du maître mouleur.

Magasin des moules.

Le maître mouleur en glâbre sera chargé de ce magasin. Tous les moules seront par lui, placés par ordre de Numéros. à côté de chacun de ces moules, sera son modèle, en terre cuite tout ébouffé, pour en faire d'autres d'après l'occasion. Il tiendra registre de cet arrangement; il les distribuera dans les différents ateliers, qui, chacun aura son Numéro sur une petite plaque de cuivre, qu'il recevra en donnant son moule Numéroté aussi. Il mettra cette plaque à la place du moule qu'il aura donné, et quand on le lui rendra, il remettra aussi la plaque Numérotée. Si le moule ou le reprenant était gâté, il en ferait savoir d'élais un autre. Le mauvais

serait bien en présence du maître de modèle, les ouvrages jettés, etc -
particuliers de se moule biffé sur le registre.

Atelier des modeliers en masses et en Figures.

1. Un maître modelier: il verra au bon ordre, sur les arts et artisans
ouvriers de l'atelier qu'il régit. pour que le travail soit bien fait, il
enseignera la meilleure méthode d'y parvenir. il répond des ouvrages
faits dans son atelier, pour le premier et le second feu. il sera
toujours présent à l'insoufflage et au désinsoufflage. il tiendra
registre en bonne règle de tout ce que chacun des ouvriers aura
exécuté. C'est lui qui remettra les ouvrages au commissaire du
magasin de la marchandise non cuite, en présence du maître de 2
modèle, qui vérifiera si la besogne est bien faite. le nombre, le poids
et le poids des pièces sera enregistré sur le livre de ce commissaire
dont il prendra reçu.

2. Deux modeliers sous son ordre; ils feront ce qu'il leur prescrira.
Modelier en moule en masses pour vaisselle de table.

1. Un maître modelier en vaisselle de table. il a le gouvernement
de l'atelier et de tous les ouvriers qui y travaillent. il est responsable
de leur travail. il tiendra journal en règle de ce que chacun d'eux
aura fait, et leur fera déduction de ce qui se sera fait de son premier
feu. il sera toujours présent aux insoufflages et aux désinsoufflages,
au premier et second feu. il remettra les ouvrages, en présence du
maître de modèle, au commissaire du magasin de la marchandise
non cuite. en quel il prendra reçu du poids, et la quantité et le
poids de la marchandise qu'il lui aura livré.

3. Trois ouvriers modeliers sous les ordres du maître.

Atelier des Couronneurs.

1. Cet atelier sera sous l'inspection d'un maître Couronneur. il fera
les modèles pour servir d'échantillons aux travaux de ceux qui y
travaillent. il observera que les épaisseurs soient bien proportionnées,
les joints parfaitement joints, et sa surveillance active s'étendra
également sur les ouvriers qui travaillent au vase, service de
table et tout autre ouvrage de quelque importance.

2. Un sous-maître qui ne fera rien sans consultation de son maître.
Il doit savoir faire les couronnes de table, les couronnes de service

serait brisé en présence du maître de modèle, les morceaux jetés, et
l'article de ce moule biffé sur le registre.

Atelier des modelleurs en masses et en Figures.

- A. Un maître modelleur, il veillera au bon ordre, sur tous les artistes et
ouvriers de l'atelier qu'il régit. pour que le travail soit bien fait, il
enseignera la meilleure méthode d'y parvenir. il répond de ses ouvrages
faits dans son atelier, pour le premier et le second feu. il sera
toujours présent à l'enfournage et au déenfournage. il tiendra
le registre sur bonne règle de tout ce que chacun des ouvriers aura
exécuté. C'est lui qui remettra les ouvrages au commissaire de
l'atelier.

serait brisé en présence du maître de modèle, les morceaux jetés, et la partie de ce moule biffé sur le registre.

Atelier des modelleurs en masses et en Figures.

- A. Un maître modelleur, il veillera au bon ordre, sur tout le matériel ouvrier de l'atelier qu'il régit. Pour que le travail soit bien fait, il enseignera la meilleure méthode d'y parvenir. Il répond des ouvrages faits dans son atelier, pour le premier et le second feu. Il sera toujours présent à l'enfourmage et au déenfournage. Il tiendra

l'article de ce moule biffé sur le registre.

Atelier des modelleur en masses et en Figures.

1. Un maître modelleur, il veillera au bon ordre, sur tous les artisans ouvriers de l'atelier qu'il régit. pour que le travail soit bien fait, il enseignera la meilleure méthode d'y parvenir. il répond des ouvrages faits dans son atelier, pour le premier et le second feu. il sera toujours présent à l'enfournage et au déenfournage. il tiendra le registre en bonne règle de tout ce que chacun des ouvriers aura exécuté. C'est lui qui remettra les ouvrages au Commissaire du magasin de la manufacture non cuite, en présence du maître de modèle, qui vérifiera si la besogne est bien faite. le nombre, l'épaisseur et le poids des pièces sera enregistré sur le livre de ce Commissaire dont il prendra reçu.

2. Deux modelleur pour son ordre; ils feront ce qu'il leur sera ordonné.

L'art de se mouler biffé sur le registre.

Atelier des modeliers en masses et en Figures.

- A. Un maître modelier, il veillera au bon ordre, sur tout à l'art de son ouvrier de l'atelier qu'il régit. pour que le travail soit bien fait, il enseignera la meilleure méthode d'y parvenir. il répond des ouvrages faits dans son atelier, pour le premier et le second feu. il sera toujours présent à l'enfournage et au déenfournage. il tiendra registre en bonne règle de tout ce que chacun des ouvriers aura exécuté. C'est lui qui remettra les ouvrages au commissaire du magasin de la manufacture non cuite, en présence du maître de modèle, qui vérifiera si la besogne est bien faite. le nombre, l'épaisseur et le poids des pièces sera enregistré sur le livre de ce commissaire dont il prendra soin.

et le poids des pièces sera enregistré sur le livre de la Commissaire
dont il prendra reçu.

2. Deux modeliers sous son ordre; ils feront ce qu'il leur prescrira.
Modelier ou mouleur en masses pour l'assiette de table.

A. Un maître modelier en assiette de table. il a le gouvernement
de l'atelier et de tout les ouvriers qui y travaillent. il est responsable
de leur travaux. il tiendra journal en règle de ce que chacun d'eux
aura fait, et leur fera déduction de ce qui se sera fait au premier
feu. il sera toujours présent aux enfournages et aux déenfournages,
au premier et second feu. il remettra les ouvrages, en présence du
maître des modeliers, au Commissaire du magasin de la manufacture
non brûlé. de quel il prendra reçu du poids, de la quantité et de
l'espèce des marchandises qu'il lui aura livré.

8. Huit ouvriers modeliers sous son ordre du maître.

ont le premier lieu.

2. Deux modèles pour les ordres; ils feront ce qu'il leur prescrira.
Modèles ou modèles en masses pour l'assiette de table.

A. Un maître modèle en assiette de table. il a le gouvernement
de l'atelier et de tous les ouvriers qui y travaillent. il est responsable
de leur travail. il tiendra journal en règle de ce que chacun d'eux
aura fait, et leur fera déduction de ce qui se sera consommé au premier
feu. il sera toujours présent aux enfournages et aux désenfournages,
au premier et second feu. il remettra les ouvrages, en présence du
maître des modèles, au commissaire au magasin de la manufacture
non finis. de quel il prendra note du poids, de la quantité et de
despice ces marchandises qu'il lui aura livrés.

8. huit ouvriers modèles pour les ordres du maître.

Ateliers des Courtois. M...

l'usage des marchandises qu'il lui aura livrées.

8. Huit ouvriers modestes pour les ordres du maître.

Atelier des Tourneurs. M. de la Roche.

A. Cet atelier sera sous l'inspection d'un maître tourneur. Il fera les modèles pour servir d'instruction aux travaux de ceux qui sont sous lui. Il observera que les épaisseurs soient bien proportionnées, les pièces parfaitement rondes, et sa surveillance active s'étendra également sur les ouvriers qui travaillent au vase, services de table et tout autre ouvrages de quelque importance.

A. Un sous-maître qui ne fera rien sans consulter le premier; il doit savoir faire les modèles et les passer, soulever et déjouer, ce qu'il sera parfaitement imité. Les deux hommes feront tenir

non plus, mais qu'il prenne le peu de poids, et la quantité et le
prix de ces marchandises qu'il lui aura livrés.

8. Soit ouvrier modeste pour les ordres du maître.

Atelier des Tourneurs. Maître

A. Cet atelier sera sous l'inspection d'un maître tourneur. Il fera
les modèles pour servir d'instruction aux travaux de ceux qui sont
sous lui. Il observera que les épaisseurs soient bien proportionnées,
les pièces parfaitement rondes, et sa surveillance active s'étendra
également sur les ouvriers qui travaillent au vase, services de-
table et tout autre ouvrages de quelque importance.

A. Au sous-maître qui ne fera rien sans consultation de premier;
il doit savoir faire les modèles et les laisser, lorsqu'ils sont
qu'il sera parfaitement imités. Les deux hommes seront tenus

de la, du commerce et du magasin de la marine
qu'il prendra soin du poids, de la quantité et de
l'achat qu'il lui aura livré.

sera sous le sceau du maître.

Article des Couriers. Les Couriers

seront sous l'inspection d'un maître tourneur. il fera
soin de l'entretien aux navires de ceux qui s'en
observera que les épaisseurs soient bien proportionnées,
et faites rondes, et sa surveillance active s'étendra
sur les ouvriers qui travaillent au vase, services de-

8. Fait ouvriers modèles pour les orner du maître.

Atelier des Courteurs. *Mur*

A. Cet atelier sera sous l'inspection d'un maître horloger. Il fera les modèles pour servir d'exemple aux travaux de ceux qui sont sous lui. Il observera que les épaisseurs soient bien proportionnées, les pièces parfaitement rondes, et sa surveillance active s'étendra également sur les ouvriers qui travaillent en vase, services de table et tout autre ouvrages de quelque importance.

A. Le sous-maître qui ne fera rien sans consultation de premier; il doit savoir faire les modèles de la passer, soulever et déjouer. Ce qu'il sera parfaitement imité. Les deux hommes feront tenir

Leur propres les masses, les ateliers &c. il sera écrit par eux dans les catalogues des ouvriers, tout ce qui sortira, sous titre du premier feu, ils remettront les ouvrages au Commissaire de la marchandise non cuite, dont ils prendront reçu sur leur livre, énonciatif du poids de la quantité et espèce de pièces, tout cela en présence du maître de modèle. au moins un des deux sera toujours présent au premier et second feu, à l'enfournage et au défournage, ils recevront les masses du maître des secrets, par poids, contre un reçu.

2. Deux tourneurs en vase; il tiennent à la partie du maître.
 16. Sixe tourneurs en lasser, Toucouper, déjournés, assiettes &c. sous le commerce; ils tiennent à la partie du sous-maître.
 2. Deux apprentifs; un pour le maître, et l'autre pour le sous-maître. ils leur enseigneront l'art, avec soin, pour ces gens-y sous leur ordre du maître tourneur.

Magasin de Porcelaine Blanche.

1. Un Commissaire. il recevra du maître cuisinier et placera en 5. classes, sous les numéros 26. qu'y aura mis le chimiste, toutes les marchandises reconnues bonnes, au sortir du second feu; il donnera son reçu, par quantité de chaque classe et espèce, à celui qui les lui aura remises. quand il distribuera ces pièces aux différents ateliers des peintres, il s'en fera donner reçu dans la même forme. il est de plus chargé de faire passer au lapidaire les morceaux qui doivent être retouchés.

1. Un écrivain pour aide, et pour substituer le Commissaire s'il tombait malade.

1. Un Horoge, pour travailler au magasin. il est sous les ordres du Commissaire.

Lapidaire.

1. Un maître lapidaire aux ordres du maître chimiste; comme étant celui qui sçait mieux que personne, comment les pièces doivent être retouchées. Le chimiste veillera à ce que les pièces, après avoir été usées par la roue, soient bien polies, pour que les couleurs de l'or, ne soient point effacées dont ils sont susceptibles. le lapidaire rendra au Commissaire les marchandises et les lui rendra après son travail achevé. le Commissaire fera note dans son livre.

Trois propres les masser, les atteliere &c. il sera écrit par eux dans les
 cahiers des ouvriers, tout ce qui sortira sans tare du premier feu.
 ils remettront les ouvrages au commissaire de la marchandise non
 cuite, dont ils prendront reçu sur leur livre, enonciatif du poids de
 la quantité et espèce de pièces, tout cela en présence du maître de
 models. au moins un des deux sera toujours présent au premier
 et second feu, à l'enfournage et au déenfournage. ils recevront
 les masses du maître d'un secret, par poids, contre un reçu.

2. Deux tourneurs en vase; il tiennent à la partie du maître.

16. Seize tourneurs en tasser, coupeper, déjournés, assiettes &c.

Pour le commerce; ils tiennent à la partie du sous-maître.

2. Deux tourneurs en vase; il tiennent à la partie du maître.

luite, dont ils prendront reçu sur leur livre, énonciatif du poids de la quantité et espèce de pierres, tout cela en présence du maître de modèle. au moins un des deux sera toujours présent au premier et second feu, à l'enfourmage et au défourmage. ils recevront les masses du maître en secret, par poids, contre un reçu.

2. Deux tourneurs en vase; il tiennent à la partie du maître.

16. Seize tourneurs en tasser, soucouper, déjournés, assiettes &c. sous le commerce; ils tiennent à la partie du sous-maître.

2. Deux apprentifs; un pour le maître, et l'autre pour le sous-maître. ils leur enseigneront l'art, avec soin, pour ces gens. et sous leur ordre du maître tourneur.

Statut de Sorcellaine Blanche.

1. Un Commissaire. il recevra du maître cuisinier et placera en son absence sous son même N^o qu'il aura mis le chimiste, toutes

Magasin de Soudaine Blanche.

A. Un Commissaire. il recevra du maître cuisinier et placera en 5^e Classe, sous les mêmes N^{os} qu'y aura mis le chimiste, toutes les marchandises reconnues bonnes, au sortir du second feu; il donnera son reçu par quantité de chaque classe et espèce, à celui qui les lui aura remises. quand il distribuera ces pièces aux différents ateliers des peintres, il s'en fera donner reçu dans la même forme, il est de plus chargé de faire passer au lapidaire les morceaux qui doivent être retouchés.

A. Un écrivain pour aide, et pour substituer le Commissaire s'il venait malade.

A. Un Storoge, pour travailler au magasin. il est sous les ordres du Commissaire.

Lapidaire

... un certain pour aide, et pour substituer le Commissaire
S'il tombait malade.

A. Un Storoge, pour travailler au magasin. il est sous les
ordres du Commissaire.

Lapidaire.

A. Un maître lapidaire aux ordres du maître chimiste; comme
c'est celui qui sait mieux que personne, comment les pierres
doivent être nettoyées. Le chimiste veillera à ce que les pierres, après
avoir été usées par la roue, soient bien polies, pour que les couleurs
de l'or, reçoivent tout l'éclat dont ils sont susceptibles. Le lapidaire
livrera au Commissaire les marchandises et lui rendra après
son travail achevé. Le Commissaire fera note dans son livre
de ce que le maître lapidaire aura fait.

- A. Un apprentif sous les ordres de ce maître lapidaire. celui cy suivra l'instruction de l'autre.

Seconde Inspection.

- A. La première inspection se terminant au lapidaire inclusivement, celle cy commence au laboratoire, et fini au Gymnase. elle se divise en Six Chapitres, parties des quels se subdivisent en un travail particulier. Sçavoir: 1^o. le laboratoire. 2^o. le magasin de charbon. 3^o. 4^o. 2^{me}. 3^{me}. 4^{me}. 5^{me}. et 6^{me}. classe des peintres. celle dernière est spécialement pour l'or. 4^o. les moules pour y approfondir les couleurs. 5^o. le magasin de porcelaine peinte et en état de vente. 6^o. enfin le Gymnase.

Inspecteur.

- A. Il faut qu'il soit un homme de bon sens, sage et mesuré dans ses discours; avoir l'intelligence des objets soumis à son inspection. continuellement attentif à ce qui se passe parmi les employés. par écoute, leur donner des conseils utiles à leurs intérêts, ou même leurs qu'avantageux à l'établissement. recevoir leurs plaintes, - en faire note; en un mot, sa surveillance doit être dans une perpétuelle activité; pour du tout faire chaque soir un rapport au Directeur en chef. il lui est défendu de se servir de paroles dures, insultantes, en vers qui que ce soit, et surtout d'user de main-mise, sous toute peine, pour quelque cause que ce puisse être. Si quelqu'un lui manquait, le règlement de discipline y pourvoit.

Subdivision.

Laboratoire.

- A. Le maître chimiste. Comme cette partie d'une manufacture de porcelaine est de ce qu'il y a de plus délicat et de plus précieux au monde; le chimiste doit avoir les principes de cette science, dont l'expérience lui a fait faire l'application, avec un travail suivi, à tout ce qui a rapport à une fabrique de cette sorte. il faut, non seulement qu'il connaisse les phénomènes fréquens aux quels sont exposées ses opérations, mais encore qu'il les prévoye, - pour y remédier. il fera toutes les couleurs avec une exacte - propriété, et toute l'économie possible. il en aura toujours bonne provision pour ne point laisser souffrir le travail de

F *

- A. Un apprentif sous les ordres de ce maître lapidaire. Celui-ci soignera l'instruction de l'autre.

Seconde Inspection.

- A. La première inspection se terminant au lapidaire inclusivement, celle-ci commence au laboratoire, et finit au Gymnase. elle se divise en six Chapitres, parties des quels se subdivisent en un travail particulier. Sçavoir: 1^o. le laboratoire. 2^o. le magasin de charbon. 3^o. 4^{me} 2^{me} 3^{me} 4^{me} 5^{me} et 6^{me} classe des peintres. Cette dernière est spécialement pour l'or. 4^o. les moules pour y fondre les couleurs. 5^o. le magasin de porcelaine peinte et en état de vente. 6^o. enfin, le Gymnase.

Inspecteur.

- A. Il faut qu'il soit un homme de bonnes moeurs, sage et mesuré, d'une grande instruction; avoir l'intelligence des objets soumis à son inspection.

Inspecteur.

1. Il faut qu'il soit un homme de bonnes moeurs, sage et mesuré dans son discours; avoir l'intelligence des objets soumis à son inspection. Continuellement attentif à ce qui se passe parmi les employés. Par écouter, leur donner des conseils utiles à leurs intérêts, ou même leurs qu'avantages à l'établissement. recevoir leurs plaintes, - en faire note; en un mot, sa surveillance doit être dans une perpétuelle activité; pour du tout faire chaque soir un rapport au Directeur en chef. il lui est défendu de se servir de paroles dures, insultantes, ou vers qui que ce soit, et surtout d'user de main-mises, sous toute peine, pour quelque cause que ce puisse être. Si quelqu'un lui manquait, le règlement de discipline y pourvoirait.

Subdivision.

Laboratoire.

Subdivision.
Laboratoire.

A. Le maître chimiste. Comme cette partie d'une manufacture de porcelaine est ce qu'il y a de plus délicat et de plus précieux au monde; le chimiste doit avoir les principes de cette science, dont l'expérience lui a fait faire l'application, par un travail suivi, à tout ce qui a rapport à une fabrique de cette sorte. il faut, non seulement qu'il connaisse les phénomènes fréquens aux quels sont exposées ses opérations, mais encore qu'il les prévoye, pour y pourvoir. il sera tenter les couleurs avec une excessive propreté, et toute l'économie possible. il en aura toujours bonne provision pour ne point laisser en souffrance le travail des autres. Celle qui ne lui aurait pas parfaitement réussi, il les

A. Le maître chimiste. Comme cette partie d'une manufacture de porcelaine est ce qu'il y a de plus délicat et de plus précieux au succès; le chimiste doit avoir les principes de cette science, dont l'expérience lui a fait faire l'application, par un travail suivi, à tout ce qui a rapport à une fabrique de cette sorte. il faut, non seulement qu'il connaisse les phénomènes fréquens aux quels sont exposées ses opérations, mais encore qu'il les prévoye, pour y pourvoir. il fera toutes les choses avec une excessive propreté, et toute l'économie possible. il en aura toujours bonne provision pour ne point laisser souffrir le travail des autres. celles qui ne lui auront pas parfaitement réussi, il les mettra à part, pour les employer sous les N.^{os} de porcelaine.

4. & 5. Il tiendra bien régulièrement état écrit de tout ce qu'il fera; de ce qu'il donnera de couleurs et d'or, uniquement au chef des peintres, et de cela par copies, sous peine d'en répondre personnellement; si il prendra un reçu en bonne forme, il est le Juge né de toutes les viissons, des enfournages, des déenfournages, aux quels il ne manquera point d'assister. il décide de la qualité des matériaux, et de toutes les parties chimiques et physiques qui entrent dans l'ensemble de la fabrique. il sera chargé de faire l'assortiment des pièces qui sortent de l'œuvre. Tous les employés au laboratoire, ainsi que les lapidaires, les moufles, sont sous sa surveillance immédiate. il fera les rapports écrits à l'inspecteur.

4. Un sous-maitre. il lui faut aussi des connaissances pratiques. il servira d'aide au maître, et ne fera rien sans l'ordre du premier.

4. Un apprentif. le maître et le sous-maitre employeront leurs soins à le former.

3. Trois ouvriers pour broyer, pilon et laminer les matières. ces trois hommes, ainsi que l'apprentif, doivent être attachés à vie, à la manufacture.

Manatim de Charbon.

Il sera sous la garde du Commissaire des matériaux il n'en recevra point des fournisseurs, sans l'examen et l'approbation du maître chimiste. le charbon doit être 1.^o bien léger, et qu'il se vante mis dans l'eau. 2.^o point fragile ni cassant, mais d'une bonne consistance. 3.^o sans écume ni mousse à ses surfaces. 4.^o sa fracture ne doit point être de couleur d'iris, mais lustrée, bien noire, et n'offrir par les angles trop vifs. 5.^o il ne faut pas qu'il noircisse facilement les mains. 6.^o en le heurtant il doit rendre un son clair. 7.^o enfin, en brûlant, il doit être sans fracas ni bruit, ni sautoir, après sa combustion totale, beaucoup de cendres. le Commissaire en le distribuant au différents endroits du laboratoire, prendra toujours un reçu de celui à qui il l'aura donné.

Peintres.

4. Un premier peintre. dont l'autorité s'étendra sur tous les autres. il doit être un artiste très expert, sa surveillance s'étend toujours aux ateliers, pour que le bon exemple se fasse dans ceux qui l'entourent. il faut qu'il travaille lui-même dans l'atelier.

4. et 5. il tiendra bien régulièrement état écrit de tout ce qu'il fera; de ce qu'il donnera de couleurs et d'or, uniquement au chef d'œuvre peintre, et cela par poids, sous peine d'en répondre personnellement; et il prendra un reçu en bonne forme. il est le juge né de toutes les cuissons, des enfournages, des déenfournages, aux quels il ne manquera point d'assister. il décide de la qualité des matériaux, et de toutes les parties chimiques et physiques qui entrent dans l'ensemble de la fabrication. il sera chargé de faire l'assortiment des pièces qui sortent des fours. tous les employés au laboratoire, ainsi que les lapidaires, les moufles, sont sous sa surveillance immédiate. il fera les rapports écrits à l'inspecteur.

A. Un sous-maitre. il lui faut aussi des connaissances pratiques. il servira d'aide au maître, et ne fera rien sans l'ordre du premier.

4. et 5. il tiendra bien régulièrement état écrit de tout ce qu'il fera; de ce qu'il donnera de couleurs et d'or, uniquement au chef d'art peindre, et -
 cela par poids, sous peine d'en répondre personnellement; et il prendra
 un reçu en bonne forme. il est le juge et de toutes les cuissons, des
 enfournages, des déenfournages; aux quels il ne manquera point
 d'assister. il décide de la qualité des matériaux, et de toutes les
 parties chimiques et physiques qui entrent dans l'ensemble de la
 fabrique. il sera chargé de faire l'assortiment des pierres qui sortent
 des fours. tous les employés au laboratoire, ainsi que les lapidaires,
 les moufles, sont sous sa surveillance immédiate. il fera les rapports
 écrits à l'inspecteur.

A. Un sous-maître. il lui faut aussi des connaissances pratiques.

il devra aider au maître et ne sera rien sans l'ordre du maître.

enfournager, des desenfournager, aux quels il ne manquera point
d'assistance. il diuide de la qualité des matériaux, et de toutes les
parties chimiques et physiques qui entrent dans l'ensemble de la
fabrique. il sera chargé de faire l'assortiment des pièces qui sortent
des fours. tous les employés au laboratoire, ainsi que les lapidaires,
les moufles, sont sous sa surveillance immédiate. il fera les rapports
écrits à l'inspecteur.

A. Un sous-maitre. il lui faut aussi des connaissances pratiques.
il servira d'aide au maître, et ne fera rien sans l'ordre du premier.

A. Un apprentif. le maître et le sous-maitre employeront leurs soins
à le former.

B. Trois ouvriers pour broyer, mêler et tamiser les matières.
ces trois hommes, ainsi que l'apprentif, doivent être attachés à vie,
à la manufacture.

Manufacture de Charbon.

et doit être, ainsi que l'apprenti, doivent être attachés à vie,
à la manufacture.

Manoir de Charbon.

Il sera sous la garde du Commissaire des matériaux, il n'en
recevra point des fournisseurs, sans l'examen et l'approbation du
maître chimiste. Le charbon doit être 1.^o bien léger, et qu'il surnage
dans l'eau. 2.^o point fragile ni cassant, mais d'une bonne consis-
tance. 3.^o sans écume ni mousse à sa surface. 4.^o sa fracture ne doit
point être de couleur d'iris, mais lustrée, bien noire, et n'avoir par ses
angles trop vifs. 5.^o il ne faut pas qu'il noircisse facilement les
mains. 6.^o en le heurtant il doit rendre un son clair. 7.^o enfin, en
brûlant, se doit être sans fracas ni bruit, ni saïsse, après sa com-
bustion totale, beaucoup de cendres. Le Commissaire en se distribuant
au différents endroits du laboratoire, prendra toujours un reçu de
celui à qui il l'aura donné.

Fin.

les deux derniers, ainsi que l'apprentis, doivent être attachés à vie,
à la manufacture.

Narrative de Charbon.

Il sera sous la garde du Commissaire des matériaux il n'en
sera point de fournisseur, sans l'examen et l'approbation du
maître chimiste. Le charbon doit être 1.^o bien léger, et qu'il surnage
dans l'eau. 2.^o point fragile ni cassant, mais d'une bonne consis-
tance. 3.^o sans écume ni mousse à sa surface. 4.^o sa fracture ne doit
point être de couleur d'iris, mais lustrée, bien noire, et d'angle par les
angles trop vifs. 5.^o il ne faut pas qu'il noircisse facilement les
mains. 6.^o en le heurtant il doit rendre un son clair. 7.^o enfin, en
brûlant, le doit être sans fracas ni bruit, ni laisser après sa com-
bustion totale, beaucoup de cendres. Le Commissaire en le distribuant
au différents endroits du laboratoire, prendra toujours un peu de
celui à qui il l'aura donné.

Fin.

angles trop vifs. 5° il ne faut pas qu'il noircisse facilement les
mains. 6° en le heurtant il doit rendre un son clair. 7° enfin, en
brûlant, se doit être sans fracas ni bruit, ni laisser, après sa com-
-bustion totale, beaucoup de cendres. Le commissaire en le distribuant
au différents endroits du laboratoire, prendra toujours un reçu de
celui à qui il l'aura donné.

Peintres.

A. Un premier Peintre, dont l'autorité s'étendra sur tout les
autres. Ce doit être un artiste très expert, sa surveillance active; -
toujours aux ateliers, pour que le bon exemple influe sur ceux
qui l'entourent, et fait qu'il travaille lui-même dans l'atelier.

angues trop vifs. 5.° il ne faut pas qu'il noircisse & noisément les
mains. 6.° en le heurtant il doit rendre un son clair. 7.° enfin, en
brûlant, se doit être sans fracas ni bruit, ni laisser, après sa com-
bustion totale, beaucoup de cendres. Le Commissaire en le distribuant
aux différents endroits du laboratoire, prendra toujours un reçu de
celui à qui il l'aura donné.

Peintres.

A. Un premier Peintre, dont l'autorité s'étendra sur tous les
autres. Ce doit être un artiste très expert, sa surveillance active ; -
toujours aux ateliers, pour que le bon exemple influé sur ceux
qui l'entourent, il faut qu'il travaille lui-même dans l'atelier.

- Les talens stimuleront les autres peintres, il variera ses compositions, et inventera de nouveaux dessins, qu'il exécutera le premier, il sera, à chaque ouvrage, dans son livre ce qu'il aura fait, il sera responsable des couleurs et de l'or, et les pierres finies, il les remettra au chimiste dont il prendra un reçu, explicatif de la quantité, qualité, espèce et Numéros des pierres. Les ateliers sont divisés en six classes: Sçavoir,
2. . . Deux, Peintres pour figures et paysages. } ils peindront la marchan-
2. . . Deux, . . . en fleurs et arabesques. } = dite sans défaut: N^o 1.
4. . . quatre, . . . pour fleurs } Ils peindront la 2^{me} N^o. qui aura quelque léger
4. . . quatre, . . . pour arabesques. } défaut: c'est la seconde classe qu'ils feront
12. . . Douze, . . . pour figures, paysages, fleurs, arabesques. ils peindront la 3^{me} classe de la porcelaine, celle qui n'est pas parfaitement droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite défaut. Cette marchandise est pour le commerce; elle sera peinte légèrement et avec goût.
15. . . Quatre peintres pour la marchandise du N^o 4. qui aura des fautes à la glazure, quelques taches, un peu de bavure, &c. elle sera peinte en fleurs et en légers arabesques. elle est pour le commerce.
6. . . Six peintres égaux en talens aux précédens, pour enligner les accents.
12. . . Douze élèves du gymnase. ils peindront ce qu'ils auront appris dans ce lieu. S'il s'en trouve qui ayent plus de talens qu'il n'en faut pour peindre le N^o 5. ils passeront au 4^{me} et avec le développement de leur science au 3^{me} N^o. de là, au 2^{me} et par gradation à la maîtrise. la 1^{re} classe verra sur la seconde; celle-ci sur la 3^{me}; la 3^{me} sur la 4^{me}; enfin, la 4^{me} sur la 5^{me}. Dans cette marche, chaque classe, aura toujours des maîtres supérieurs à sa capacité. ce qu'ils feront sera pour le commerce.
3. . . Trois devoirs, qui ne feront autre chose que d'écarter les peines de la nouveauté, afin d'éloigner d'eux la tentation, au lieu qu'il sera considéré et posséder des gens de probité, surtout de bons artisans. Cependant le premier peintre aura l'œil sur ses ouvrages.

8

8.

Les talents stimuleront les autres peintres, il variera ses compositions, et inventera de nouveaux dessins, qu'il exécutera le premier. il verra à chaque ouvrage dans son livre ce qu'il aura fait. il sera responsable des couleurs et de l'or, et les pièces finies, il les remettra au chimiste dont il prendra un reçu, explicatif de la quantité, qualité, usage et Numéros des pièces. Ces ateliers sont divisés en six classes: Sçavoir,

2. ... Deux, Peintres pour figures et paysage. } ils peindront la marchan-

2. ... Deux, ... en fleurs et arabesques. } = dise sans défaut: A. N.

4. ... quatre, ... pour fleurs. } Ils peindront le 2^{me} N. qui aura quelque légere

4. ... quatre, ... pour arabesques. } défaut: c'est la seconde classe ce qu'ils feront sera pour la commode et pour le commerce.

12. ... Douze, ... pour figures, paysage, fleurs, arabesques. ils peindront la 3^{me} classe de la porcelaine, celle qui n'est pas parfaitement droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite défaut. Cette marchandise est pour le commerce; elle sera peinte

Les talens stimuleront les autres peintres, il variera ses compositions, -
 et inventera de nouveaux dessins, qu'il exécutera le premier. il sera à -
 chaque ouvrier dans son livre ce qu'il aura fait, il sera responsable
 des couleurs et de l'or, et les pièces finies, il les remettra au chimiste
 dont il prendra un reçu, explicatif de la quantité, qualité, espèce et -
 Numéros des pièces. Les ateliers sont divisés en six classes: Sçavoir,

2.	Deux, peintres pour figures et paysage.	} ils peindront la marchan-
2.	Deux, ... en fleurs et arabesques.	
4.	quatre, ... pour fleurs	} Ils peindront le 2 ^{me} N ^o . qui aura quelque légèr défaut: c'est la seconde classe, ce qu'ils feront
4.	quatre, ... pour arabesques.	
12.	Douze, ... pour figures, paysage, fleurs, arabesques.	} ils pein- = dront la 3 ^{me} classe de la porcelaine, celle qui n'est pas parfaitement droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite défaut. cette marchandise est pour le Commerce; elle sera peinte librement et son goût.

... de la porcelaine, celle qui n'est pas parfaitement droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite défaut. cette marchandise est pour le Commerce; elle sera peinte librement et son goût.

Ses talens stimuleront les autres peintres. il variera ses compositions, -
 et inventera de nouveaux dessins, qu'il exécutera le premier. il sera à -
 chaque ouvrier. Dans son livre ce qu'il aura fait. il sera responsable
 des couleurs et de l'or, et les pièces finies, il les remettra au chimiste
 dont il prendra un reçu, explicatif de la quantité, qualité, espèce et -
 Numéros des pièces. Ces ateliers sont divisés en six classes: Sçavoir,

2.	Deux, Peintres pour figures et paysage.	} ils peindront la marchan-
2.	Deux, ... en fleurs et arabesques.	
4.	quatre, ... pour fleurs.	} Ils peindront le 2 ^{me} N ^o . qui aura quelque léger
4.	quatre, ... pour arabesques.	
12.	Douze, ... pour figures, paysage, fleurs, arabesques.	} sera pour la commune et pour le commerce.
		} droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite
		} légèrement et avec goût.

A2. Douze, pour figurer, paysages, fleurs, arabesques. ils pei-
= dront la 3^{me} classe de la porcelaine, celle qui n'est pas parfaitement
droite, quoique souvent très blanche, et qui a quelque autre petite
défaut. Cette marchandise est pour le commerce; elle sera peinte
légerement et avec goût.

A5. Laine peinte pour la marchandise du N^o 4. qui aura des
fleurs et en grande, quelques taches, un peu de braves, &c. elle sera
peinte en fleurs et en lignes arabesques. elle est pour le commerce.

6. Six peintres égaux en talents aux précédents, pour enseigner
les apprentifs.

A2. Douze élèves en gymnase. ils peindront ce qu'ils auront appris
dans le lieu. S'il s'en trouve qui aient plus de talents qu'il n'en faut
pour peindre le N^o 5 ils travailleront au N^o 4 non indifféremment de

Pointe ou fleur et en l'ignor arabesques. elle est pour le Commerce.

6. Six peintres égaux en talents aux précédens, pour enseigner les apprentifs.

12. Douze élèves en gymnase. ils prendront ce qu'ils auront appris dans ce lieu. S'il s'en trouve qui ayent plus de talents qu'il s'en faut pour peindre la 1^{re} 5. ils passeront au 1^{er} et avec le développement de leur science au 2^{me} 10. de là, au 3^{me} et par gradation à la maîtrise. la 1^{re} classe verra sur la seconde; celle-cy sur la 3^{me}; la 3^{me} sur la 4^{me}; et enfin, la 4^{me} sur la 5^{me}. par cette marche, chaque classe, aura toujours des maîtres supérieurs à sa capacité. ce qu'ils feront sera pour le Commerce.

5. Trois dormans, qui ne feront autre chose que doroir les peintres, ou les servir largement afin d'éloigner d'eux la tentation. S'ils

gouter à sa culture, quelques laïques, un jeu de travail, etc. elle sera
peinte en fleurs et en figures arabesques. elle est pour le commerce.

6. Six peintres égaux en talents aux précédents, pour enseigner
les apprentis.

12. Douze élèves en gymnase. ils apprendront ce qu'ils auront appris
dans ce lieu. S'il s'en trouve qui aient plus de talents qu'il n'en faut
pour peindre le 1^o. 5. ils passeront au 1^{er}. et avec le développement de
leur science au 2^o. 2^o. et au 3^o. et par gradation à la maîtrise. la 1^{re}.
classe verra sur la seconde; celle-ci sur la 3^o.; la 3^o. sur la 4^o.;
enfin, la 4^o. sur la 5^o. par cette marche, chaque classe, aura toujours
des maîtres supérieurs à sa capacité. ce qu'ils feront sera pour le
commerce.

5. Trois devoirs, qui ne feront autre chose que d'occuper les peuples.

enfin, la 1.^{me} de la 5.^{me} par cette marche, chaque classe, aura toujours
des maîtres supérieurs à sa portée. ce qu'ils feront sera pour le
commerce.

3. Trois peintres, qui ne feront autre chose que dorer les pièces,
ou les couvrir largement afin d'éloigner d'eux la tentation. Autant
qu'il sera possible on choisira des gens de probité, surtout de bonne
conduite. Cependant le premier peintre aura l'œil sur leurs travaux,
ne quitte que pour empêcher d'employer l'or mal à propos. on leur
donnera deux élèves pour qu'ils leur enseignent l'art. on les prendra
parmi les meilleurs et les plus sages. le premier peintre est chargé de
faire mourir leur car resorte, sous sa responsabilité.

enfin, la 1.^{re} de la 5.^{me} par celle marche, chaque classe, aura toujours
des maîtres supérieurs à sa portée. ce qu'ils feront sera pour le
commerce.

5. Soit des écoles, qui ne feront autre chose que d'écarter les pièces,
ou les ravera largement afin d'éloigner d'eux la tentation. Autant
qu'il sera possible on choisira des gens de probité, surtout de bonne
conduite. Cependant le premier peintre aura l'œil sur leurs travaux,
ne quitte que pour empêcher d'employer l'or mal à propos. on leur
donnera deux élèves pour qu'ils leur enseignent l'art. on les prendra
parmi les meilleurs et les plus sages. le premier peintre est chargé de
faire mourir leur car resorte, sous sa responsabilité.

Feu d'imail, ou Moufle pour parfonder les Couleurs.

Cette opération est spécialement sous l'inspection du chimiste. il recevra la marchandise du premier peintre, contre son reçu. il fera attention à ce que tout soit bien enfourné, et ensuite bien cuit ou parfondu. avant la fin du feu il examinera les moufles, et son jugement décidera du moment où il prononcera que la porcelaine est à son point de perfection. l'enfournage et le désenfournage se feront en présence du premier peintre, du chimiste et de l'inspecteur. il sera fait un triage des pièces bonnes d'avec les defectueuses. celles qui auront besoin d'être retouchées, seront remises au peintre, contre un reçu, de sa part. lorsqu'il y aura des pièces finies, dorées et bruniées, le premier peintre en chargera le commissaire du magasin de vente, aussi contre son reçu. les pièces dont il sera impossible de tirer parti, seront cassées bien menu, pesées et données au maître d'atelier, sous son reçu.

6. Six ouvriers pour servir les moufles, et absolument sous les ordres du chimiste.

Magasin de Vente.

4. Un commissaire. il classera la marchandise, d'après les cinq Numéros que j'ai indiqué ici. les marchandises de commerce seront emballées avec de la mousse, dans des caisses construites à cet usage. elles seront marquées de ce qu'elles contiendront, avec du noir de fumée. le commissaire et les emballeurs seront responsables des avaries qu'aura produit le transport. facture sera faite de ces marchandises avant de les emballer, la quelle sera signée du commissaire, de l'inspecteur et du déballeur. ce dernier prendra le double de cette facture, pour en faire note sur ses livres, soit au Comptant ou au crédit; le commissaire ne donnera jamais rien à crédit, sans en avoir l'ordre signé du Directeur en chef, sous peine d'en répondre. les caisses livrées ou en prendra bon titre; qui sera aussi noté au Comptant. le commissaire lui-même ne manquera pas d'en noter le tout sur ses registres.

Il y aura dans le magasin, dans l'atelier du maître des modèles, et dans celui du premier peintre, un exemplaire des dessins de toutes les pièces qui se font dans la manufacture; sous formes

feu d'émail, ou moufles pour parfonder les Couleurs.

Cette opération est spécialement sous l'inspection du chimiste. il recevra la marchandise du premier peintre, l'entre fourcu. il fera attention à ce que tout soit bien enfourné, et ensuite bien cuit ou parfondu. avant la fin du feu il examinera les moufles, et son jugement décidera du moment où il prononcera que la porcelaine est à son point de perfection. l'enfournage et le désenfournage se feront en présence du premier peintre, du chimiste et de l'inspecteur. il fera fait un triage des piéces bonnes d'avec les defectueuses. celles qui auront besoin d'être retouchées, seront remises au peintre, l'entre fourcu, de sa part. lorsqu'il y aura des piéces finies, dorées et bruniées.

recevra la marchandise du premier peintre, l'entre son reçu. il fera attention à ce que tout soit bien enfourné, et ensuite bien cuit ou par fond. avant la fin du feu il examinera les mouster, et son jugement décidera du moment où il prononcera que la porcelaine est à son point de perfection. l'enfournage et le désenfournage se feront en présence du premier peintre, du chimiste et de l'inspecteur. il fera fait un triage des piéces bonnes d'avec les defectueuses. celles qui auront besoin d'être retouchées, seront remises au peintre, l'entre son reçu, de sa part. lorsqu'il y aura des piéces finies, dorées et bruniées, le premier peintre en chargera le commissaire du magasin de vente, aussi l'entre son reçu. les piéces dont il sera impossible de tirer parti, seront cassées bien menu, pesées et données au maître d'or secret, sous son reçu.

6. Six ouvriers pour servir les mouster, et absolument sous les ordres du chimiste.

ordonner du chimiste.

Magasin de Vente.

A. Un commissaire. il classera la marchandise, d'après les cinq
Números que j'ai indiqués ci. Les marchandises de commerce seront
emballées avec de la mousse, dans des caisses construites à cet usage,
elles seront marquées de ce qu'elles contiendront, avec du noir de
fumée. Le commissaire et les emballeurs seront responsables de
avaries qu'aura produit le transport. Facture sera faite de ces
marchandises avant de les emballer, la quelle sera signée du Com-
missaire, de l'inspecteur et du Boukalle. Ce dernier prendra le
double de cette facture, pour en faire note sur son livre, soit au
Comptant ou au crédit; le commissaire ne donnera jamais rien à
dit. Le double sera signé du Directeur en chef. Pour servir

elles seront marquées de ce qui elles contiendront, avec du noir de
fumée. Le commissaire et les emballeurs seront responsables de
avoir qu'aura produit le transport. Facture sera faite de ces
Marchandises avant de les emballer, la quelle sera signée du Com-
missaire, de l'inspecteur et du Bourgeois. Le dernier prendra le
double de cette facture, pour en faire note sur son livre, soit au
Comptant ou au crédit; le Commissaire ne donnera jamais rien à
Crédit, sans en avoir l'ordre signé du Directeur en chef, sous peine
d'en répondre. Les caisses livrées on en prendra bon titre; qui sera
aussi noté au Comptant. Le Commissaire lui-même ne manquera pas
d'enoncer le tout sur son registre.

Il y aura dans le magasin, dans l'atelier du maître des
modèles, et dans celui du premier peintre; un exemplaire des dessins
de toutes les pièces qui se font dans la manufacture; leurs formes,
leurs queues, leurs N^{os} et leurs prix, y seront exactement enoncés.

qu'un. Le commissaire et les emballleurs seront responsables de
avoir qu'aura produit le transport. Facture sera faite de ces
Marchandises avant de les emballer, la quelle sera signée du Com-
missaire, de l'inspecteur et du Emballeur. Ce dernier prendra le
double de cette facture, pour en faire note sur son livre, soit au
Comptant ou au crédit; le Commissaire ne donnera jamais rien à
Crédit, sans en avoir l'ordre signé du Directeur en chef, sous peine
d'en répondre. Les caisses livrées on en prendra bon titre; qui sera
aussi noté au Comptant. Le Commissaire lui même ne manquera pas
d'enoncer le tout sur son registre.

Il y aura dans le magasin, dans l'atelier du maître des
modèles, et dans celui du premier peintre; un exemplaire des dessins
de toutes les pièces qui se font dans la manufacture; leurs formes,
leurs queues, leurs N^{os} et leurs prix, y seront exactement enonés.

Les acheteurs choisiront sur ce portefeuille ce qui leur plaira, et sauront ce que chaque chose coûte. Si quelque pièce qui ne s'y trouverait pas, était commandée, et qui n'est sur jamais faite dans la fabrique, le commissaire la promettrait, en priant la personne d'indiquer son logement, où le lendemain elle recevrait avec le prix, l'époque où elle lui serait livrée, si ces deux points lui convenaient. Dans le cas contraire, où il y aura quelque chose de commandé à faire, le commissaire pour un livre tenu exprès pour cela, écrira le nom de l'objet demandé, et le N^o. de son classe, en y ajoutant ce qu'on aura donné d'avance, et le terme au quel on en aura fixé la livraison; puis, le commissaire enverra sur le champ le N^o. commandé au commissaire des masses qui saura à qui distribuer cet ouvrage; le quel à sa sortie du second feu sera envoyé avec son N^o. au commissaire de la porcelaine blanche, qui le fera passer au premier feu, et enfin sorti de la moufle il passera dans le magasin de vente. On le livrant le commissaire en recevra le prix, qu'il portera immédiatement au caissier, qui en fera bonne note et donnera son reçu. Cette marche est simple et évite un grand nombre d'écritures qui ne font qu'embrouiller les employés.

Il est nécessaire d'observer que dans les exemplaires de dessins qui seront chez les modelleurs et les peintres, outre le prix des ventes, il y aura aussi celui que l'on doit payer aux différents ouvriers.

1. ... Un circonvain aide du commissaire et pour son ordre.
2. Deux emballeurs pour les mêmes ordres.

Gymnase.

À l'égard de cet établissement, comme il est composé de manière qu'il fait un objet presque étranger à la fabrique, qu'il est de gros dépense, et qu'il ne donne aucun fruit, outre ce que j'en ai dit dans mon itinéraire page ... il sera examiné si cette institution est susceptible de recevoir une forme moins dispendieuse et plus utile, ou s'il convient d'en ordonner la suppression, en faisant passer les élèves dans les ateliers. (C)

(C) Les livres dans les ateliers. (C) Non pour éviter toute répétition, mais pour éviter de faire passer chaque livre dans les ateliers.

Les acheteurs choisiroient sur le porte-feuille ce qui leur plaira, et sauroient ce que chaque chose coûte. Si quelque pièce qui ne s'y trouveroit pas, étoit commandée, et qui ne se fut jamais faite dans la fabrique, le commissaire la promettrait, en priant la personne d'indiquer son logement, où le lendemain elle recevrait avec le prix, l'époque où elle lui seroit livrée, si ces deux points lui convenaient. Dans le cas contraire, où il y aura quelque chose de commandé à faire, le commissaire, dans un livre tenu exprès pour cela, écrira le nom des objets demandés, et le N^o. de leur classe, en y ajoutant ce qu'on aura donné d'avance, et le terme au quel on en aura fixé la livraison; puis, le commissaire enverra sur le champ le N^o. commandé au commissaire de passer qui saura à qui distribuer cet ouvrage; le quel à son tour de regard sera envoyé avec son N^o. au commis-

le commissaire la promettrait, en priant la personne d'indiquer son
logement, où le lendemain elle recevrait avec le prix, l'époque où elle
lui serait livrée, si ces deux points lui convenaient. Dans le cas
contraire, où il y aura quelque chose de commandé à faire, le
commissaire, dans un livre tenu exprès pour cela, écrira le nom des
objets demandés, et le N^o. de leur classe, en y ajoutant ce qu'on aura
donné d'avance, et le terme au quel on en aura fixé la livraison; —
puis, le commissaire enverra sur le champ le N^o. Commandé au
commissaire des masses qui seaura à qui distribuer cet ouvrage;
le quel à sa sortie du second feu sera envoyé avec son N^o. au commis-
saire de la porcelaine blanche, qui le fera passer au Peintre —
peintre, enfin sorti de la moufle il passera dans le magasin de
vente. on le livrant le commissaire en recevra le prix, qu'il portera
immédiatement au caissier, qui en fera bonne note et donnera son

logement, où le lendemain elle recevra le prix, l'époque où elle
lui serait livrée, si ces deux points lui convenaient. Dans le cas
contraire, où il y aura quelque chose de commandé à faire, le
Commissaire, dans un livre tenu exprès pour cela, écrira le nom des
objets demandés, et le N^o. de leur classe, en y ajoutant ce qu'on aura
donné d'avance, et le terme au quel on en aura fixé la livraison; —
puis, le Commissaire enverra sur le champ le N^o. Commandé au
Commissaire des masses qui s'en ira à qui distribuera cet ouvrage;
le quel à sa sortie du second feu sera envoyé avec son N^o. au commis-
saire de la porcelaine blanche, qui le fera passer au Premier
peintre, enfin sorti de la moufle il passera dans le magasin de
vente. en le livrant le Commissaire en recevra le prix, qu'il portera
immédiatement au caissier, qui en fera bonne note et donnera son

logement, ou le lendemain elle recevra avec le prix, l'époque ou elle
lui serait livrée, si ces deux points lui convenaient. Dans le cas
contraire, où il y aura quelque chose de commandé à faire, le
Commissaire, dans un livre tenu exprès pour cela, écrira le nom des
objets demandés, et le N^o. de leur classe, en y ajoutant ce qu'on aura
donné d'avance, et le terme au quel on en aura fixé la livraison; —
puis, le Commissaire enverra sur le champ le N^o. commandé au
Commissaire des masses qui seaura à qui distribuer cet ouvrage;
le quel à sa sortie du second feu sera envoyé avec son N^o. au commis-
saire de la porcelaine blanche, qui le fera passer au premier
peintre, enfin sorti de la moufle il passera dans le magasin de
vente. en le livrant le Commissaire en recevra le prix, qu'il portera
immédiatement au caissier, qui en fera bonne note et donnera son
reçu. Cette marche est simple et évite un fatras d'écritures qui ne font
qu'embrouiller les employés.

Il est nécessaire d'observer que dans les exemplaires de desins

lequel à la sortie du second feu sera envoyé avec son N^o. au commis-
saire de la porcelaine blanche, qui le fera passer au Premier
peintre, enfin sorti de la moufle il passera dans le magasin de
vente. on le livrant le Commissaire en recevra le prix, qu'il portera
immédiatement au caissier, qui en fera bonne note et donnera son
reçu. Cette marche est simple et évite un grand nombre d'écritures qui ne font
qu'embrouiller les employés.

Il est nécessaire d'observer que dans les exemplaires de dessins
qui seront chez les modéleurs et les peintres, outre le prix de vente,
il y aura aussi celui que l'on doit payer aux différents ouvriers.

1. Un cirivain aide du Commissaire et sous son ordre.
2. Deux emballeurs sous les mêmes ordres.

Gymnase.

Le plan de cet établissement, comme il est composé de —

il y aura aussi celui que l'on doit payer aux différents ouvriers.

1. Un circonvain aide du commissaire et sous son ordre.

2. Deux emballeurs sous les mêmes ordres.

Gymnase.

À l'égard de cet établissement, comme il est composé de
manière qu'il fait un objet presque étranger à la fabrique, qu'il est
de grosse dépense; et qu'il ne donne aucun fruit, outre ce que j'en ai dit
dans mon itinéraire page . . . il sera examiné si cette institution est
susceptible de recevoir une forme moins dispendieuse et plus utile,
ou s'il convient d'en ordonner la suppression, en faisant passer les
élèves dans les ateliers. (*)

(*) On s'occupera dans les ateliers. Mais pour éviter toute répétition sur cet article.

il y aura aussi celui que l'on doit payer aux différents ouvriers.

1. Un circonvain aidé du commissaire et sous son ordre.

2. Deux emballeurs sous le même ordre.

Gymnase.

À l'égard de cet établissement, comme il est composé de
manière qu'il fait un objet presque étranger à la fabrique, qu'il est
de grosse dépense; et qu'il ne donne aucun fruit, outre ce que j'en ai dit
dans mon itinéraire page 110 il sera examiné si cette institution est
susceptible de recevoir une forme moins dispendieuse et plus utile,
ou s'il conviendrait d'en ordonner la suppression, en faisant passer les
élèves dans les ateliers. (*)

de grosse dépenses; et qu'il ne donne aucun fruit, outre ce que j'en ai dit
dans mon itinéraire page . . . il sera examiné si cette institution est
susceptible de recevoir une forme moins dispendieuse et plus utile,
ou s'il convient d'en ordonner la suppression, en faisant passer les
élèves dans les ateliers. (*)

(*) (Les élèves dans les ateliers.) Mais pour éviter toute répétition, et ce qui me semble
il serait mieux et plus utile à la manufacture de faire rentrer chaque élève chez ses parents
attachés à la fabrique, les quelz moyennant trente roubles par an, pour chacun d'eux.

maniere quel qu'il soit presque arrangé à la y...
de grosse dépenses; et qu'il ne donne aucun fruit, outre ce que j'en ai dit
dans mon itinéraire page... il sera examiné si cette institution est
susceptible de recevoir une forme moins dispendieuse et plus utile,
ou s'il conviendrait d'en ordonner la suppression, en faisant passer les
élèves dans les ateliers. (*)

(*) (Les élèves dans les ateliers.) Mais pour éviter toute répétition sur cet article,
il serait mieux et plus utile à la manufacture de faire rentrer chaque élève chez ses parents
attachés à la fabrique, lesquels moyennant trente roubles par an, pour chacun d'eux.

Troisième Inspection.

Elle commence au Comptoir et finit au maître de Police. Elle se divise en cinq parties. Scavoir, le Comptoir, les incendies, l'hôpital, l'architecture, et la Police Intérieure de tout l'établissement.

Inspecteur.

A. Il est nécessaire que cet inspecteur ait des notions raisonnées des objets soumis à son inspection, que sa conduite soit sans reproche et d'une humeur affable, quoique sa surveillance s'étende sur le Comptoir, sur ce qui en dépend et y est joint, cela ne s'entend que pour la régularité des devoirs et de la conduite intérieure, — sans se mêler de ce qui regarde la nature et la sorte des travaux du Boukalleo, du caissier et de leurs subordonnés; il sera attentif à tout ce qui lui sera dit; écouter paisiblement les plaintes, et chaque soir fera son rapport au Directeur en chef. Le soir du jour qui précède celui du payement des ouvriers, il ira prendre l'ordre du Directeur en chef, et les portera au Comptoir.

Il lui est défendu d'outrager en paroles qui que ce soit, et de ne frapper jamais aucun des individus de la fabrique sous quelque prétexte. Si on lui manque, il y sera pourvu.

Subdivision.

Comptoir.

Le Comptoir sera composé d'un principal commis, ou Boukalleo, de deux aides, du principal, et d'un écrivain. D'un caissier, un aide du caissier et un écrivain. Il y est joint un commissionnaire pour les affaires du dehors, et 2. Storozes, pour le service intérieur du Comptoir.

Les enfants de la couronne, seraient chargés de les loger, les nourrir et les entretenir. Les jeunes gens seraient mis dans les ateliers où leur disposition les appelleraient; avec les talens qu'ils y acquerraient, ils prendraient lesquis et l'entente de la fabrique; et il est naturel de sentir que les sons que les Pères et mères auraient de eux, seraient d'une toute autre nature que ceux qu'on a dans le Gymnase, où ils sont chargés de servir. par tel arrangement l'administration, à qui chaque gymnaste coûte par an, au moins quatrevingt dix ou cent doubles, trouverait une économie à faire.

Troisième Inspection.

Elle commence au Comptoir et finit au maître de Police.
 elle se divise en cinq parties. Sçavoir, le Comptoir, les incendies,
 l'hospital, l'architecture, et la Police Intérieure, de tout l'établis-
 sement.

Inspecteur.

A. Il est nécessaire que cet inspecteur ait des notions raisonnées
 des objets soumis à son inspection, que sa conduite soit sans
 reproche et d'une humeur affable. quoique sa surveillance s'étende
 sur le Comptoir, sur ce qui en dépend et y est joint, cela ne s'entend
 que pour la régularité des devoirs et de la conduite intérieure, —
 sans se mêler de ce qui regarde la nature et la sorte des travaux de

Troisième Inspection.

Elle commence au Comptoir et finit au maître de Police.
 elle se divise en cinq parties. Sçavoir, le Comptoir, les incendies,
 l'hospital, l'architecture, et la Police Intérieure, de tout l'établisse-
 = sement.

Inspecteur.

Il est nécessaire que cet inspecteur ait des notions raisonnées

L'hospital, l'architecture, et la Solie Interieure, de tout l'establis-
sement.

Inspecteur.

A. Il est necessaire que cet inspecteur ait des notions raisonnees
des objets soumis à son inspection, que sa conduite soit sans
reproche et d'une humeur affable, quoique sa surveillance s'etende
sur le Comptoir, sur ce qui en depend et y est joint, cela ne s'entend
que pour la regularite des devoirs et de la conduite interieure, —
sans se mêler de ce qui regarde la nature et la sorte des travaux du
Boutalleur, du caissier et de leurs subordonnes; il sera attentif à
tout ce qui lui sera dit; ecouterá paisiblement les plaintes, et
chaque soir fera son rapport au Directeur en chef. le soir du jour
qui precede celui du paiement des ouvriers, il ira prendre les
ordres du Directeur en chef, et les portera au Comptoir.

Inspecteur.

A. Il est nécessaire que cet inspecteur ait des notions raisonnées des objets soumis à son inspection, que sa conduite soit sans reproche et d'une humeur affable, quoique sa surveillance s'étende sur le Comptoir, sur ce qui en dépend et y est joint, cela ne s'entend que pour la régularité des devoirs et de la conduite intérieure, — sans se mêler de ce qui regarde la nature et la sorte des travaux de Boukalleo, du caissier et de leurs subordonnés; il sera attentif à tout ce qui lui sera dit; écouter paisiblement les plaintes, et chaque soir fera son rapport au Directeur en chef. Le soir du jour qui précède celui du paiement des ouvriers, il ira prendre les ordres du Directeur en chef, et les portera au Comptoir.

Il lui est défendu d'outrager en paroles qui que ce soit, et

chaque soir & sera son rapport au Directeur en chef. Le soir du jour
qui précède celui du paiement des ouvriers, il ira prendre les
ordres du Directeur en chef, et les portera au Comptoir.

Il lui est défendu d'outrager en paroles qui que ce soit, et
de ne frapper jamais aucun des individus de la fabrique sous quelque
peine. Si on lui manque, il y sera pourvu.

Subdivision.

Comptoir.

Le Comptoir sera composé d'un principal Comptable, ou Boukaltic,
de deux aides, du principal, et d'un écrivain. d'un caissier, un aide
du caissier et un écrivain. il y est joint un commissionnaire pour
les affaires du dehors, et L. Storozer, pour le service intérieur du
Comptoir.

chaque soir & ira son rapport au Directeur en chef. Le soir ou jour
qui précède celui du paiement des ouvriers, il ira prendre les
ordres du Directeur en chef, et les portera au Comptoir.

Il lui est défendu d'outrager en paroles qui que ce soit, et
de ne frapper jamais aucun des individus de la fabrique sous quelque
peine. Si on lui manque, il y sera pourvu.

Subdivision.

Comptoir.

Le comptoir sera composé d'un principal commis, ou Boukaltio,
de deux aides, du principal, et d'un écrivain. d'un caissier, un aide
du caissier et un écrivain. il y est joint un commissionnaire pour
les affaires du dehors, et L. Storojev, pour le service intérieur du
Comptoir.

les affaires du dehors, et L. Storjor, pour le service intérieur du
Comptoir.

loyables par la Couronne, seraient chargés de les loger, les nourrir et les entretenir. Les jeunes
gens seraient mis dans les ateliers où leurs dispositions les appelleraient; avec les talens
qu'ils y acquerraient, ils prendraient l'esprit et l'entente de la fabrique; et il est naturel
de sentir que les soins que les Père et mère auraient d'eux, seraient d'une toute autre espèce
que ceux qu'on a dans le Gymnase, où ils sont rangés de dernière. par cet arrangement
l'administration, à qui chaque Gymnaste coûte par an, au moins quatrevingt dix, ou cent
doubles, trouverait une économie à faire sur ce point, et un grand local ne serait inutilement
occupé. pour leur enseigner à lire, à écrire &c. l'école de la fabrique y pourvoit. ils
apprendraient à lire, à écrire l'arithmétique, l'histoire et la Mythologie. pour cela, il ne faut
que deux maîtres.

les affaires du dehors, et L. Storozia, pour le service intérieur du -
Comptoir.

loyables par la Couronne, seraient chargés de les loger, les nourrir et les entretenir. Les jeunes
gens seraient mis dans les ateliers où leurs dispositions les appelleraient; avec les talens -
qu'ils y acquerraient, ils prendraient l'esprit et l'entente de la fabrique; et il est naturel
de sentir que les soins que les Père et mère auraient d'eux, seraient d'une toute autre espèce -
que ceux qu'on a dans le Gymnase, où ils sont rognés de discipline par cet arrangement -
l'administration, à qui chaque Gymnaste coûte par an, au moins quatrevingt dix, ou cent
doubles, trouverait une économie à faire sur ce point, et un grand local ne serait dimen-
sionné pour leur enseigner à lire, à écrire &c. L'école de la fabrique y pourvoit. ils
y apprendraient à lire, à écrire l'arithmétique, l'histoire et la Mythologie. pour cela, il ne faut
que deux maîtres.

Ces deux principaux personnages doivent être d'une probité bien constatée, d'un caractère prononcé, aimant le travail et l'assiduité. Leur situation de fortune ne doit être ni montée au luxe ni dégradée jusqu'à la pénurie; mais jouissant de cette sorte de aisance qui a l'immunité par son appointement convenable, les mette à l'abri des tentations et de toute manœuvre répréhensible.

Le principal instruit dans cet état, tiendra ses livres en parties simples ou doubles, à son gré, il ne s'agit point ici d'un commerce qui embrasse l'univers dans ses spéculations, mais de clarté, de netteté, et surtout, de la plus scrupuleuse exactitude. rien, par eux, ne doit être jamais remis au lendemain. Le principal recevra tous les comptes des différents agents et en fera registre où il conviendra. le bordereau de répartition pour le paiement des ouvriers et autres employés, se fera par lui, et sera prêt la veille du jour fixé à cette opération, qui sera régulièrement tous les mois. le bordereau contiendra le nom appellatif de chaque individu, son emploi, et ce qui lui revient par mois. la marge de ce registre doit être assez grande pour qu'il puisse écrire ou faire écrire, à côté de son article, les mots: reçu dont quitte. s'il ne savait pas écrire, il y ferait quelqu'un de ses aides à sa place; mais toujours en présence de témoins, et le caissier payerait; à quoi le principal aura soin de veiller, et d'en rendre bonne note.

Le caissier soignera strictement ses livres. rien n'y doit être obscur, touché, équivoque. à la première inspection on y doit voir, ce que contenait primitivement la caisse, ce qui en a été tiré, l'emploi qui en a été fait, et de combien encore cette caisse est débitrice ou créancière. sans y manquer, toutes les fins de mois, après le paiement des employés fait, il soldera sa caisse, et en donnera à l'inspecteur le résultat, sur un carré de papier, pour que celui-ci le porte au Directeur en chef. nulle opération, où il s'agira de sortie de l'argent de la caisse, comme achat, paiement quelconque etc. ne seront fait que sur un ordre précis du Directeur en chef, et signé de lui. le caissier les acquittera, les enregistrera et en gardera soigneusement les originaux, afin de les porter au comptant en soldant sa caisse. toutes les veilles des paiements des employés, l'inspecteur portera au comptoir les ordres du Directeur en chef, et en cas de paiement en main, il se trouvera en possession des originaux et les caissier en aura

Ces deux principaux personnages doivent être d'une probité bien constatée, d'un caractère prononcé, aimant le travail et l'assiduité. Leur situation de fortune ne doit être ni montée au luxe ni dégradée jusqu'à la pénurie; mais jouissant de cette sorte d'aisance qui alimentée par des appointements convenables, les mette à l'abri des tentations et de toute manœuvre répréhensible.

Le principal instruit de son état, tiendra ses livres en parties simples ou doubles, à son gré, il ne s'agit point ici d'un commerce qui embrasse l'univers dans ses spéculations, mais de clarté, de netteté, et surtout, de la plus scrupuleuse exactitude. Rien, par eux, ne doit être jamais remis au lendemain. Ce principal recevra tous les comptes des différents agents et en fera registre où il conviendra. Le bordereau de répartition pour le paiement des ouvriers et autres employés, se fera par lui, et sera

Ces deux principaux personnages doivent être d'une probité bien constatée, d'un caractère prononcé, aimant le travail et l'assiduité, leur situation de fortune ne doit être ni montée au luxe ni dégradée jusqu'à la pénurie; mais jouissant de cette sorte d'aisance qui alimente par ses appointemens convenables, les mette en l'abri des tentations et de toute manoeuvre répréhensible.

Le principal instruit dans cet état, tiendra ses livres en parties simples ou doubles, à son gré, il ne s'agit point ici d'un commerce qui embrasse l'univers dans ses spéculations, mais de clarté, de netteté, et

de penne, mais jouissant de cette sorte d'aisance qui détermine par
des appointemens convenables, les mette à l'abri des tentations et
de toute manœuvre répréhensible.

Le principal instruit de cet état, tiendra ses livres en parties
simples ou doubles, à son gré, il ne s'agit point ici d'un commerce qui
embrasse l'univers dans ses spéculations, mais de clarté, de netteté, et
surtout, de la plus scrupuleuse exactitude. rien, par eux, ne doit être jamais
rennis au lendemain. Le principal recevra tous les comptes des différens
agens et en fera registre où il conviendra. Le bordereau de répartition pour
le payement des ouvriers et autres employés, se fera par lui, et sera
prêt la veille du jour fixé à cette opération, qui sera régulièrement
tous les mois. Ce bordereau contiendra le nom appellatif de chaque individu, son
emploi, et ce qui lui revient par mois. La marge de ce registre doit être assés
grande pour qu'il puisse écrire ou faire écrire, à côté de son article, les
mots: reçu dont quitte. S'il ne sçavoit par écrire, il prêterait quelqu'un de
si... en présence de témoins, et le caissier.

de toute manoeuvre répréhensible,

Le principal instruit de cet état, tiendra ses livres en parties
simples ou doubles, à son gré, il ne s'agit point ici d'un commerce qui
embrasse l'univers dans ses spéculations, mais de clarté, de netteté, et
surtout, de la plus scrupuleuse exactitude. rien, par eux, ne doit être jamais
rennis au lendemain. Le principal recevra tous les comptes des différents
agens et en fera registre où il convient. Le bordereau de répartition pour
le payement des ouvriers et autres employés, se fera par lui, et sera
prêt la veille du jour fixé à cette opération, qui sera régulièrement
tous les mois. Ce bordereau contiendra le nom appellatif de chaque individu, son
emploi, et ce qui lui revient par mois. La marge de ce registre doit être assés
grande pour qu'il puisse écrire ou faire écrire, à côté de son article, les

surtout, de la plus scrupuleuse exactitude. rien, par eux, ne doit être jamais remis au lendemain. Le principal recevra tous les comptes des différents agents et en fera registre où il convient. Le bordereau de répartition pour le paiement des ouvriers et autres employés, se fera par lui, et sera prêt la veille du jour fixé à cette opération, qui sera régulièrement tous les mois. Ce bordereau contiendra le nom appellatif de chaque individu, son emploi, et ce qui lui revient par mois. La marge de ce registre doit être assez grande pour qu'il puisse écrire ou faire écrire, à côté de son article, les mots: reçu dont quitte. S'il ne sçait par écrire, il prêterait quelqu'un de signer à sa place; mais toujours en présence de témoins, et le caissier payerait; à quoi le principal aura soin de veiller, et d'en prendre bonne note.

Le caissier soignera strictement son livrer. rien n'y doit être obscur, touché, équivoque. à la première inspection on y doit voir, le

payerait; à quoi le principal aura soin de veiller, et d'en prendre bonne note.

Le caissier soignera strictement son livrer. rien n'y doit être obscur, louche, équivoque. à la première inspection on y doit voir, ce que contenait primitivement la Caisse, ce qui en a été tiré, l'emploi qui en a été fait, et de combien encore cette Caisse est débitrice ou créancière. Sans y manquer, toutes les fins de mois, après le paiement des employés fait, il soldera sa Caisse, et en donnera à l'inspecteur le résultat, sur un Carré de papier, pour que celui-ci le porte au Directeur en chef. nulle opération, où il s'agira de sortie de l'argent de la Caisse, comme achats, paiements, quelque qu'ils ne seront faits que sur un ordre précis du Directeur en chef, et signé de lui. le caissier les acquittera, les enregistrera et en gardera soigneusement les originaux, afin de les porter au Comptant en soldant

Le Caissier soignera strictement son livrer, rien n'y doit être obscur, touché, équivoque. à la première inspection on y doit voir, ce que contenait primitivement la Caisse, ce qui en a été tiré, l'emploi qui en a été fait, et de combien encore cette Caisse est débitrice ou créancière. Sans y manquer, toutes les fins de mois, après le paiement des employés fait, il soldera sa Caisse, et en donnera à l'inspecteur le résultat, sur un Carré de papier, pour que celui-ci le porte au Directeur en chef. nulle opération, où il s'agira de sortir de l'argent de la Caisse, comme achats, paiements quelconque &c. ne seront faits que sur un ordre précis du Directeur en chef, et signé de lui. le Caissier les acquittera, les enregistrera et en gardera soigneusement les originaux, afin de les porter au Comptant en soldant sa Caisse. toutes les veilles des paiements des employés, l'inspecteur portera au Comptant sur ordre du Directeur en chef. si autre

qui en a été fait, et de combien encore cette caisse est débitrice ou
créancière. Sans y manquer, toutes les fins de mois, après le
paiement des employés fait, il soldera sa caisse, et en donnera à
l'inspecteur le résultat, sur un carré de papier, pour que celui-ci
le porte au Directeur en chef. Nulle opération, ou il s'agira de sortie
de l'argent de la caisse, comme achats, paiements quelconque etc.
ne seront faits que sur un ordre précis du Directeur en chef, et signé
de lui. Le caissier les acquittera, les enregistrera et en gardera soigneu-
sement les originaux, afin de les porter au Comptant en soldant
sa caisse. Toutes les veilles des paiements des employés, l'inspec-
teur portera au Comptoir les ordres du Directeur en chef. Si outre
les paiements ordinaires, il se trouvoit à payer des gratifi-
cations à payer, ou des mandats particuliers, le caissier en avertira

Créancière. Sans y manquer, toutes les fins de mois, après le
paiement des employés fait, il solvra sa caisse, et en donnera à
l'inspecteur le résultat, sur un Carré de papier, pour que celui-ci
le porte au Directeur en chef. nulle opération, ou il s'agira de sortie
de l'argent de la Caisse, comme retraits, paiements quelque etc.
ne seront faits que sur un ordre précis du Directeur en chef, et signé
de lui. le Caissier les acquittera, les enregistrera et en gardera soigneu-
sement les originaux, afin de les porter au Comptant en soldant
sa Caisse. toutes les veilles des paiements des employés, l'inspec-
teur portera au Comptoir les ordres du Directeur en chef. si outre
les paiements ordinaires, il se trouvoit dans les ordres des gratifi-
cations à payer, ou des mandats particuliers, le Caissier en avertira

les intérêts, acquittera les uns et reliendra les autres; il en fera registre, et gardera les originaux.

Le lendemain des paiements faits chaque mois, sur l'injonction qui en sera faite au caissier par le principal, celui-là sera obligé de lui présenter son livre de caisse, dont le principal fera examen, et le confrontera avec celui qu'il tiendra à cet effet, et chacun des deux signera et datera le résultat de cette confrontation, sur le registre de l'autre. ce point est prescrit pour l'entretien d'autant plus la solidarité de leur responsabilité respective. en cas d'erreurs ou de mécomptes entre eux, un, ou les deux ensemble, en feront rapport, sur le champ au Directeur en chef.

Incendie.

S'il y avait incendie, les charpentiers et menuisiers graviraient sur les toits, pour y couper, et casser ce qui leur serait ordonné par l'architecte; qui, obligé de s'y trouver, dirigerait toutes les manœuvres propres à arrêter les progrès de cet accident; les maçons et les cuiseurs monteraient sur les murailles; les palefreniers, avec leurs chevaux, voileraient les puits remplis d'eau. (il en faut au moins quatre bien entretenues.) les serruriers, les forgerons, feraient agir les pompes, et les ramoneurs en conduiraient les tuyaux, les tourneurs de casselles et leurs gâcheurs, porteraient les échelles et tous autres instruments utiles dans le cas; chacun sera commandé à ce travail par le maître de son atelier. les modelleurs, mouleurs, peintres et tous les autres employés de la fabrique, transporteront l'eau dans des seaux; le Directeur en chef, fera porter les ordres, qu'il jugerait convenables, par les trois inspecteurs, dans tous les endroits de la fabrique; il fera, surtout, et aussitôt la nouvelle de l'incendie, poser double garde au Comptoir, aux magasins, et partout où il serait nécessaire.

Garde de la Fabrique.

Il est nécessaire d'avoir un garde à cette manufacture. on y peut employer des soldats vétérans, mais que l'on appelle invalides. il faut une sentinelle à la caisse, au Comptoir, au laboratoire, aux machines, une à chaque magasin, et une également à chaque porte des lieux où sont les foyers. Les sentinelles doivent être changées toutes les trois

les intéressés, acquittera les uns et retiendra les autres; il en fera registre, et gardera les originaux.

Le lendemain des paiements faits chaque mois, sur l'injonction qui en sera faite au caissier par le principal, celui-ci sera obligé de lui présenter son livre de caisse, dont le principal fera examen, et le confrontera avec celui qu'il tiendra à cet effet, et chacun des deux signera et datera le résultat de cette confrontation, sur le registre de l'autre. Ce point est prescrit pour l'entretien d'autant plus la solidarité de leur responsabilité respective: en cas d'erreurs ou de mécomptes entr'eux, un, ou les deux ensemble, en feront rapport sur le champ au Directeur en chef.

Incendie.

S'il y avait incendie, les charpentiers et menuisiers gravi-

ou de mécomptes entr'eux, un, ou les deux ensemble, en feront rapport,
sur le champ au Directeur ou chef.

Incendie.

S'il y avait incendie, les charpentiers et menuisiers gravi-
raient sur les toits, pour y couper, et casser ce qui leur serait ordonné
par l'architecte; qui, obligé de s'y trouver, dirigerait toutes les
manœuvres propres à arrêter les progrès de cet accident; les maçons
et les cuiseurs monteraient sur les murailles; les palfreniers, avec
leurs chevaux, voilureraient les pompes remplies d'eau. (il en faut
au moins quatre bien entretenues.) Les serruriers, les forgerons, —
feraient agir les pompes, et les ramoneurs en conduiraient les tuyaux,
les tourneurs de cassette et leurs gâcheurs, porteraient les échelles et
tout autres instrumens utiles dans le cas; chacun sera commandé
à ce travail par le maître de son atelier. Les modéleurs, mouleurs,
peintres et tout les autres employés de la fabrique, transporteraient

leurs chevaux, voitureraient les pompes remplies d'eau. (il en faut au moins quatre bien entretenues.) Les Serruriers, les forgerons, — feraient agir les pompes, et les ramoneurs en conduiraient les tuyaux, les tourneurs de cassette et leurs gâcheurs, porteraient les échelles et tous autres instrumens utiles dans le cas; chacun sera commandé à ce travail par le maître de son atelier. Les modelleurs, mouleurs, peintres et tous les autres employés de la fabrique, transporteront l'eau dans des seaux; le Directeur en chef, fera porter les ordres, qu'il jugerait convenables, par les trois inspecteurs, dans tous les endroits de la fabrique; il fera, surtout, et aussitôt la nouvelle de l'incendie, poser double garde au Comptoir, aux magasins, et partout où il serait nécessaire.

Garde de la Fabrique.

Il est nécessaire d'avoir une garde à cette manufacture. on y

peintres et tous les autres employés de la fabrique, transporterai-ent
l'eau dans des seaux; le Directeur en chef, ferait porter les ordres,
qu'il jugerait convenables, par les trois inspecteurs, dans tous les
endroits de la fabrique; il ferait, surtout, et aussitôt la nouvelle-
de l'incendie, poser double garde au Comptoir, aux magasins, et
partout où il serait nécessaire.

Garde de la Fabrique.

Il est nécessaire d'avoir une garde à cette manufacture. On y
peut employer des soldats vétérans, ou ce que l'on appelle invalides, il
faut une sentinelle à la Caisse, au Comptoir, au Laboratoire, aux machines;
une à chaque magasin, et une également à chaque porte des lieux où
sont les fourns. Ces sentinelles doivent être changées toutes les trois
heures, et pour que chacune d'elles, en ait au moins neuf de repos, le-

qu'il jugerait convenables, par les trois inspecteurs, dans tous les endroits de la fabrique; il ferait, surtout, et aussitôt la nouvelle de l'incendie, poser double garde au Comptoir, aux magasins, et partout où il serait nécessaire.

Garde de la Fabrique.

Il est nécessaire d'avoir une garde à cette manufacture. on peut employer des soldats vétérans, ou ce que l'on appelle invalides. il faut une sentinelle à la caisse, au Comptoir, au laboratoire, aux machines; une à chaque magasin, et une également à chaque porte des lieux où sont les fourns. Ces sentinelles doivent être changées toutes les trois heures, et pour que chacune d'elles, en ait au moins neuf de repos, la-

Le nombre de cette garde doit être de quarante deux hommes, sans compter 2. Sergens et un officier, en tout quarante cinq. Cette précaution de sûreté est indispensable, pour beaucoup de circonstances, qui tiennent au bon ordre qui doit régner dans la manufacture; ne fût-ce même que pour éviter le risque d'un loup de main de la part de gens mal intentionnés.

Hospital.

À la tête de cet hospice, il faut un bon chirurgien-pratique, pour ordonner sur les remèdes, et les médicamens applicables aux différentes maladies, et prescrire le régime de subsistance convenable à chaque sujet; il serait bon que les drogues fussent fournies par la Couronne et tirées de la grande apothécaire, sur la signature du chirurgien, approuvée de celle du Directeur en chef.

Il faut au moins dix à douze lits, placés dans des chambres saines, à une belle exposition, où l'air extérieur puisse librement en pénétrer tout l'intérieur. Ces douze lits ne seraient pas de trop pour le nombre de personnes employées à la fabrique. Les six lits dans les chambres que j'y ai vus sont insuffisants, quoique bien propres; il faut qu'il y ait des toulouzes, des gantouzes et des bonnets de nuit; choses indispensables, et qui y manquent. C'est par des femmes, et non par des hommes, qu'il faut que les malades soient servis: elles sont plus douces et plus patientes que des hommes; soignent mieux, sont plus propres, et leurs services à meilleur marché. L'économie des comestibles, du linge, des habits &c. doit encore être entre les mains d'une femme; le choix et la préparation des alimens en seront bien meilleurs, et les vêtements d'autant mieux entretenus; il lui faut une servante robuste. Ces deux femmes seraient choisies recommandées et avouées par des gens non suspects.

architecture.

1. Un architecte, il sera chargé du soin de pourvoir à l'entretien des bâtimens; il présidera à la construction des machines, et de tout ce qui a rapport à la partie mécanique. Dans le cas d'incendie, il dirigera les ouvriers chargés d'en arrêter promptement les suites, en préservant les autres, et même d'éteindre le feu, il aura sous

Nombre de cette garde doit être de quarante deux hommes, sans compter
 2. Sergens et un officier, en tout quarante cinq. Cette précaution de
 sûreté est indispensable, pour beaucoup de circonstances, qui tiennent
 au bon ordre qui doit régner dans la manufacture; ne fut-ce même
 que pour éviter le risque d'un coup de main de la part de gens
 mal-intentionnés.

HOSPITAL

À la tête de cet hospice, il faut un bon chirurgien-pratique,
 pour ordonner sur les remèdes, et les médicaments applicables aux

que pour éviter le risque d'un coup de main de la part de gens
mal-intentionnés.

Hopital

À la tête de cet hospice, il faut un bon chirurgien-pratique,
pour ordonner sur les remèdes, et les médicaments applicables aux
différentes maladies, et prescrire le régime de subsistance conven-
nable à chaque sujet. il serait bon que les drogues fussent fournies
par la Couronne et tirées de la grande apothécaire, sur la signature
du chirurgien, appuyée de celle du Directeur en chef.

Il faut au moins dix à douze lits, placés dans des chambres
saines, à une belle exposition, où l'air extérieur puisse librement
en pénétrer tout l'intérieur. Ces douze lits ne seraient pas de-
trop pour le nombre de personnes employées à la fabrique. Les
six lits dans les chambres que j'y ai vû sont insuffisants quoi-

par la Couronne et tirées de la grande apothécaire, sur la signature
du chirurgien, appuyée de celle du Directeur en chef.

Il faut au moins dix à douze lits, placés dans des chambres
saines, à une belle exposition, où l'air extérieur puisse librement
en garantir tout l'intérieur. Ces douze lits ne seraient pas de-
trop pour le nombre de personnes employées à la fabrique. Les
six lits dans les chambres que j'y ai vû sont insuffisants, quoi-
-que bien propres; il faut qu'il y ait des toulouzes, des pantou-
-fles et des bonnets de nuit; choses indispensables, et qui y
-manquent. C'est par des femmes, et non par des hommes, -
qu'il faut que les malades soient servis: elles sont plus douces
et plus patientes que des hommes; soignent mieux, sont plus
propres, et leurs services à meilleur marché. L'économie des

que rien propre; il faut qu'il y ait des toulouzes, des pantou-
ffes et des bonnets de nuit; choses indispensables, et qui y
manquent. C'est par des femmes, et non par des hommes,
qu'il faut que les malades soient servis: elles sont plus douces
et plus patientes que des hommes; soignent mieux, sont plus
propres, et leurs services à meilleur marché. L'économie des
comestibles, du linge, des habits &c. doit encore être entre
les mains d'une femme; le choix et la préparation des aliments
en seront bien meilleurs, et les vêtements beaucoup mieux entre-
tenus; il lui faut une servante robuste. Les deux femmes
seraient choisies recommandées et avouées par des gens non
suspectes.

architecture

Comme s'il s'agit de linge, de sa robe etc. doit encore être entre
les mains d'une femme; le choix et la préparation des aliments
en seront bien meilleurs, et les vêtements beaucoup mieux entre-
tenus; il lui faut une servante robuste. Les deux femmes —
seraient choisies recommandées et avouées par des gens non —
suspectes.

architecture.

- A. L'architecte. il sera chargé du soin de pourvoir à l'entretien
des bâtimens: il présidera à la construction des machines, et de tout
ce qui a rapport à la partie mécanique. Dans le cas d'incendie,
il dirigera les ouvriers chargés d'en arrêter promptement les suites,
en préservant les parties non encore attaquées par le feu. il aura sous
= son ordre =

1. - Maître forgeron.
 1. - Ouvrier forgeron.
 1. - Apprentif forgeron. } C'est trois hommes tout pour toutes les
 grosser forures de la fabrique.

Police Intérieure.

Un maître de police, il doit être un homme sage, d'un maintien grave, mais ouvert; d'un esprit ferme, attaché à sa place imperturbablement; extrêmement soigneux; ingambe, vigoureux et actif. il veillera à ce que personne n'entre dans la fabrique à son sign, et lui même ne conduira qui que ce soit, au laboratoire, aux fours, aux machines, dans les magasins où l'on prépare et où l'on tient les matériaux; il fera bien attention qu'aux portes de tout ces endroits, il y soit placés des sentinelles. S'il trouverait quelqu'ouvrier ou autre de la fabrique qui fut ivre, il ne le laisserait pas entrer non plus; mais le ferait conduire à sa Maison, et en instruirait celui des inspecteurs qui aurait la surveillance de l'atelier auquel serait attaché l'ivrogne. S'il entendait quelques disputes parmi les ouvriers, il leur ordonnerait le silence, et s'ils insistaient, il en avertirait sur le champ l'inspecteur. il s'oposera fortement à tout artiste ou autre employé à la fabrique, qui voudrait emporter hors de son enceinte, quelque objet que ce soit qui en dépendrait, sous aucun prétexte. S'il s'opiniâtrait, il le ferait arrêter sur le champ. il saura chaque soir qu'on allumera au four, il en avertira le premier inspecteur, pour que celui-ci en avise le Directeur en chef. chaque jour il observera si chaque ouvrier est à sa besogne, si tout est bien portant, et les malades. S'il y en a, qui voudront aller à l'hôpital, il les y conduira. il contraindra les employés de chaque atelier à maintenir la plus grande propreté, et il y fera régner dans la cour, et dans tout ce qui dépend de la fabrique. après la cessation du travail, et la retraite des ouvriers, il parcourra toute les ateliers, pour n'y point souffrir de feu ni de chandelle allumée, et remarquera si les portes en sont bien fermées. Jamais il ne laissera coucher aucun ouvrier dans les ateliers, ni dans la fabrique. il fera toujours tenir des tonneaux remplis d'eau pour les lavés de la cour.

1 - Maître forgeron. }
 1 - ouvrier forgeron. } C'est trois hommes sont pour toutes les
 1 - apprentif forgeron. } grosser ferrures de la fabrique.

Police Intérieure.

Un maître de police, il doit être un homme sage, d'un
 maintien grave, main auort; d'un esprit ferme, attaché à sa place
 imperturbablement; extrêmement soigneux; ingambe, vigoureux
 et actif. il veillera à ce que personne n'entre dans la fabrique à
 son sçu, et lui même ne conduira qui que ce soit, au laboratoire,
 aux fourns aux machines, dans les magasins où l'on prépare et

1. apprentif forgeron, grosser ferrures de la fabrique.

Police Intérieure.

Un maître de police, il doit être un homme sage, d'un maintien grave, mais avort; d'un esprit ferme, attaché à sa place imperturbablement; extrêmement soigneux; ingénieux, vigoureux et actif. il veillera à ce que personne n'entre dans la fabrique à son insu, et lui-même ne conduira qui que ce soit, au laboratoire, aux fours, aux machines, dans les magasins où l'on prépare et où l'on tient les matériaux; il fera bien attention qu'aux portes de tous ces endroits, il y soit placés des sentinelles. S'il trouvait quelqu'ouvrier ou autre de la fabrique qui fut ivre, il ne le laisserait pas entrer non plus; mais le ferait conduire à sa Maison, et en instruirait celui des inspecteurs qui aurait la

son infen, et lui-même ne conduira qui que ce soit, au laboratoire,
aux fours, aux machines, dans les magasins où l'on prépare et
où l'on tient les matériaux; il fera bien attention qu'aux portes
de tous ces endroits, il y soit placés des sentinelles. S'il trouvait
quelqu'ouvrier ou autre de la fabrique qui fut yvre, il ne l'y-
laisserait pas entrer non plus; mais le ferait conduire à la
Maison, et en instruirait celui des inspecteurs qui aurait la
surveillance de l'atelier au quel serait attaché l'yvroque. S'il
saient quelques disputes parmi les ouvriers, il leur ordonnerait
le silence, et s'ils insistaient, il en avertirait sur le champ l'ins-
= pecteur. il s'oposera fortement à tout artiste ou autre employé
à la fabrique, qui voudrait en porter hors de son enceinte, quel-
= qu'objet que ce soit qui en dépendrait, sous aucun prétexte. S'il

laisserait pas entrer non plus; mais le ferait conduire à la
Maison, et en instruirait celui des inspecteurs qui aurait la
surveillance de l'atelier au quel serait attaché l'ivroque. S'il
sauroit quelque querelle parmi les ouvriers, il leur ordonnerait
le silence, et s'ils insistaient, il en avertirait sur le champ l'ins-
pecteur. il s'opposera fortement à tout artiste ou autre employé
à la fabrique, qui voudrait enlever hors de son enceinte, quel-
qu'objet que ce soit qui en dépendrait, sous aucun prétexte. S'il
s'opiniâtrait, il le ferait arrêter sur le champ. il saura chaque
soir qu'on allumera un four, il en avertira le premier inspecteur,
l'ouvrier qui en avertit le Directeur en chef. chaque jour il
observera si chaque ouvrier est à sa besogne, si tout est bien
portant, et les malades. S'il y en a, qui voudront aller à l'hôpital,

surveillance de l'atelier auquel serait attaché l'ivroque. S'il entendait quelque dispute parmi les ouvriers, il leur ordonnerait le silence, et s'ils insistaient, il en avertirait sur le champ l'inspecteur. il s'opposera fortement à tout artiste ou autre employé à la fabrique, qui voudrait enlever hors de son enceinte, quelque objet que ce soit qui en dépendrait, sous aucun prétexte. S'il s'opiniâtrait, il le ferait arrêter sur le champ. il saura chaque soir qu'on allumera du feu, il en avertira le premier inspecteur, pour que celui-ci en avertisse le Directeur en chef. chaque jour il observera si chaque ouvrier est à sa besogne, si tout est bien portant, et les malades. S'il y en a, qui voudront aller à l'hôpital, il les y conduira. il contraindra les employés de chaque atelier à maintenir la plus grande propreté, et il la fera régner dans

= qu'objet que ce fût qui en dépendrait, sous aucun prétexte. Si
s'opiniâtrait, il le ferait arrêter sur le champ. il saura chaque
soir qu'on allumera un four, il en avertira le premier inspecteur,
lequel que celui-ci en avertisse le Directeur en chef. chaque jour, il
observera si chaque service est à sa besogne, si tout est bien
portant, et les malades. s'ils en a, qui voudront aller à l'hôpital,
il les y conduira. il contraindra les employés de chaque atelier
à maintenir la plus grande propreté, et il y fera régner dans
les cours, et dans tout ce qui dépend de la fabrique. après la
cessation du travail, et la retraite des ouvriers, il parcourra
tout les ateliers, pour n'y point souffrir de feu ni de chandelle
allumée. et remarquera si les portes en sont bien fermées. jamais
il ne laissera couché aucun ouvrier dans les ateliers, ni dans
la fabrique. il fera toujours tenir des tonneaux remplis d'eau

Pour que celui cy en avise le Directeur en chef. chaque jour, il -
observera si chaque ouvrier est à sa besogne, si tous sont bien
portant, et les malades. S'ils en a, qui voudront aller à l'hospital,
il les y conduira. il contraindra les employez de chaque atelier
à maintenir la plus grande propreté, et il la fera régner dans
les cours, et dans tous ce qui dépend de la fabrique. après la
cessation du travail, et la retraite des ouvriers, il parcourra
tous les ateliers, pour n'y point souffrir de feu ni de chandelle
allumée. et remarquera si les portes en sont bien fermées. Jamais
il ne laissera coucher aucun ouvrier dans les ateliers, ni dans
la fabrique. il fera toujours tenir des tonneaux remplis d'eau
aupres des lieux où l'on fera du feu. il fera tenir en bon état,

Tous les outils propres à éteindre un incendie, et notamment les pompes, il ne souffrira pas que les chevaux destinés au travail de la manufacture soient employés à autre chose qu'à cet objet, et absolument à nul autre. Ceux qui manqueront à l'heure indiquée dans le règlement de Discipline, de se trouver au travail, seront par lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer une nuit, si on en a plusieurs étrangers dans le bâtiment de la manufacture. Il ordonnera aux ramoneurs de nettoyer les cheminées, autres que celles des fours, au moins une fois par semaine, et il surveillera l'exécution de ses ordres. Surtout ces points il emploiera la plus diligente surveillance, et toutes les fois qu'il verra ou aura besoin de parler au Directeur en chef, il en sera le maître: ce qui doit arriver de temps à autre, et le plus fréquemment ne sera que mieux. Bien entendu que dans tous les cas, il ne fera exception de personne.

- | | | |
|----|------------------------|--|
| 1. | Un maître Serrurier | } pour raccommoder et faire à neuf, tous les instruments des ouvriers, et entretenir tout ce qui est nécessaire à la fabrique. |
| A. | Un apprentif Serrurier | |
| A. | Un maître Charpentier | } pour l'entretien des bâtiments et des Machines. |
| A. | Un ouvrier Charpentier | |
| 1. | Un maître Menuisier | } pour les caisses d'emballage et pour toutes les réparations à faire, à l'entretien des outils dans les différents ateliers. |
| A. | Un apprentif Menuisier | |
| A. | Un Maître Maçon | } Pour bâtir les fours à neuf, les réparer, et entretenir les bâtiments, les Pluks, et pour tout ce qui est de Maçonnerie. |
| 2. | Deux ouvriers Maçons | |
| A. | Un apprentif Maçon | |
| A. | Un Maître Ramoneur | } pour Ramoner les cheminées une fois chaque semaine, et prévenir les incendies. |
| " | " | |
| A. | Un ouvrier Ramoneur | |

Tous les outils propres à éteindre un incendie, et notamment les
pompes, il ne souffrira pas que les chevaux destinés au travail de
la manufacture soient employés à autre chose qu'à cet objet, et
absolument à nul autre. Ceux qui manqueront à l'heure indiquée
dans le règlement de discipline, de se trouver au travail, seront
par-lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte
dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer
une nuit, si on en plusieurs étrangers dans le bâtiment de la
manufacture. Enfin il ordonnera aux ramoneurs de nettoyer
les cheminées, autres que celles des fours, au moins une fois

Tous les outils propres à éteindre un incendie, et notamment les
Pompes, il ne souffrira pas que les chevaux destinés au travail de
la manufacture soient employés à autre chose qu'à cet objet, et
absolument à nul autre. Ceux qui manqueront à l'heure indiquée
dans le règlement de Discipline, de se trouver au travail, seront
par-lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte
dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer
une nuit, si ce n'est plusieurs étrangers dans le bâtiment de la
manufacture; enfin il ordonnera aux ramoneurs de nettoier
les cheminées, autres que celles des fourneaux, au moins une fois.

Dans le règlement de Discipline, de se trouver au travail, seront
par lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte
dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer
une nuit, à un ou plusieurs étrangers dans le bâtiment de la
manufacture: enfin il ordonnera aux ramoneurs de nettoyer
les cheminées, autres que celles des fours, au moins une fois
par semaine, et il surveillera l'exécution de ses ordres. Sur
tout ces points il emploiera la plus diligente surveillance, et
toutes les fois qu'il verra ou aura besoin de parler au Directeur
en chef, il en sera le maître: ce qui doit arriver de temps à
autre, et le plus fréquemment ne sera que mieux. Bien entendu
que dans tout le cas, il ne fera réception de personne.

Tous les outils propres à éteindre un incendie, et notamment les
Pompes, il ne souffrira pas que les chevaux destinés au travail de
la manufacture soient employés à autre chose qu'à cet objet, et
absolument à nul autre. Ceux qui manqueront à l'heure indiquée
dans le règlement de Discipline, de se trouver au travail, seront
par lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte
dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer
une nuit, si ce n'est plusieurs étrangers dans le bâtiment de la
manufacture : enfin il ordonnera aux ramoneurs de nettoyer
les cheminées, autres que celles des fours, au moins une fois
par semaine, et il surveillera l'exécution de son ordre. Sur
tous ces points il employera la plus diligente surveillance, et
toute fois s'il verra qu'il y aura besoin de parler au Directeur

par lui notés et indiqués à l'inspecteur pour en rendre compte dans son rapport du soir. Jamais il ne consentira à laisser passer une nuit, si ce n'est plusieurs étrangers dans le bâtiment de la manufacture : enfin il ordonnera aux ramoneurs de nettoyer les cheminées, autres que celles des fours, au moins une fois par semaine, et il surveillera l'exécution de ses ordres. Surtout sur ce point il emploiera la plus diligente surveillance, et toutes les fois qu'il voudra et aura besoin de parler au Directeur en chef, il en sera le maître : ce qui doit arriver de temps à autre, et le plus fréquemment ne sera que mieux. Bien entendu que dans tous les cas, il ne fera exception de personne.

1. Un maître serrurier. } pour raccommoder et faire à neuf, tous les
- A. Un apprentif serrurier. } instruments des ouvriers, et entretenir tout

ce qui est nécessaire à la fabrique.

"		} toutes les réparations à faire, à l'entretien
A.	Un apprentif Menuisier	
A.	Un Maître Maçon	} pour bâtir les fours à neuf, les réparer, et
2.	Deux ouvriers Maçons	
A.	Un apprentif Maçon	
A.	Un Maître Ramoneur	} tout ce qui est de Maçonnerie.
"	"	
A.	Un ouvrier Ramoneur	
		} pour Ramoner les cheminées une
		} faire chaque semaine, et prévenir
		} les incendies.

17762 1803

Hattenberger

ou chef, il en sera le maître: ce qui doit arriver de temps à —
autre, et le plus fréquemment ne sera que mieux. Bien entendu
que dans tous les cas, il ne fera exception de personne.

A. ... Un maître Serrurier. } pour raccommoder et faire à neuf, tous les —

A. ... Un apprentif Serrurier. } instruments des ouvriers, et entretenir tout

" ... " ... " ... } ce qui est nécessaire à la fabrique.

A. ... Un maître charpentier. } pour l'entretien des bâtimens et

A. ... Un ouvrier charpentier. } des Machines.

A. ... Un maître Menuisier. } pour les caisses d'emballage et pour

" ... " ... " ... } toutes les réparations à faire, à l'entretien

A. ... Un apprentif Menuisier. } des outils dans les différents ateliers.

Manière de composer le registre des pièces de porcelaine qui sortent des fours de la fabrique et leur assortiment fait par les chefs de la fournée à la quelle j'ai assisté le mercredi 17. Juin 1803.

	Prix de chaque pièce	Total des Pièces	Bonnes pièces qui sont sorties de la cuisson	Prix de la Pièce		Rebut.	Prix de la Pièce		Pour Casser.	Prix de la Pièce		Ce qui n'est pas assés cuit
				R.	K.		R.	K.		R.	K.	
* Pots ronds unis 1 ^{re} sorte	1...25	3	2	2...50	3	3...75						
Pots ronds unis pour saucis 2 ^{de} sorte	3...49	1	1	3...49								
Boucoupes à litrons	...20	41	19	3...30	18	3...60	4	4...50				
Platons ovales avec deux lasses	1...50	3										3
Assiettes avec dix anses bordées 2 ^{de} sorte	...78	7	6	4...58	1	4...78						
Boniers sur assiettes	1...67	3	2	3...34	1	1...67						
Platons ovales 10 ^{de} de petite goblette 1 ^{re} sorte	2...45	1	1	2...45								
Sucrière anglaise 2 ^{de} sorte	...80	6	3	2...41	3	2...41						
Tasses à litrons 3. à couvercles g. sans couvercles	...35	54	46	26...10	5	1...75	3	1...5				
Assiettes plates toutes unies	...78	10	7	5...49	2	1...57	1	...78				
de la même espèce d'assiettes profondes	...78	20	16	12...36	2	1...57						2
deux assiettes unies	...48	7	7	3...39								
Troisiers anglaises 2 ^{de} sorte	1......	6	4	4......								2
		153	114	73...92	33	17...52	3	2...63				7

(*) La manière d'assortir les marchandises de cette façon n'est pas bonne, car dans le nombre de ce qu'ils appellent bon, on ne voit pas les différentes qualités, cependant il est impossible que tout soit de la même bonté; il arrive de là, souvent que le même pour une pièce ordinaire on prend une de la première valeur; et comme chaque chose choisie à son gré se qualifie de meilleur; il ne reste que des pièces qui ne peuvent être considérées que comme appartenant au 3^{me} 4^{me} & 5^{me} Numéro. D'où il résulte, que tous les services de table, et les déjeuners, sont déparés, et qu'on s'élève sans ne veut se complaire, mais si on assortissait les marchandises par des différentes étiquettes, qui indiquassent la qualité de chacune, et qu'on plaçât le tout en magasin dans le même ordre, et ainsi par Numéros, alors les bonnes pièces ne seroient point confondues avec les mauvaises, et il n'y aurait jamais de ce qu'ils appellent rebut, qui se vend dans la fabrique au capital mort; car rien de ce qu'il y a d'imagination, ne se peut, ni se se vend, par même ce qu'il y a de bon.

Maniere de composer le registre des pié-
ces de porcelaine qui sortent des fours de
la fabrique et leur assortiment fait par
les chefs; de la fournée à laquelle j'ai assisté
le mercredi 17. Juin 1803.

	Prix de chaque pièce	Total des Pièces	Bonnes pièces qui sont sorties de la cuisson	Prix des Pièces	Rebut.	Prix des Pièces Pour Casser.	Prix des Pièces	ce qui n'est pas assés Cuit.
				R. K.		R. K.	R. K.	
(*) Pats ronds mis à la sorte	1... 25..	5.	2.	2... 50.	5.	3... 75.		
Pats ronds mis pour saucer à la sorte	3... 49.	1.	1.	3... 49.				
Scucupen à litrons	"... 20.	41.	19.	3... 80.	18.	3... 60.	4.	2... 80.
Pats ronds mis à la sorte	1... 50.	3.	"	"... "	"	"... "	"	3.

Maniere de composer le registre des pié-
 cerde de porcelaine qui sortent des fourne de
 la fabrique et leur assortiment fait par
 les chefs; de la fournee à laquelle j'ai assis-
 té le mercredi 17. Juin 1803.

Prix de chaque Pièce	Total des Pièces	bonnes pièces qui sont sorties de la cuisson	R.
1. 25.	5.	5.	2. 25.

(*) Pots ronds mis à la fournee

<p>Le registre des pièces des fours de ciment fait par laquelle j'ai assis 23.</p>	<p>Prix de chaque pièce</p>	<p>Total dea. Picca</p>	<p>Bonnes pièces qui sont sorties de la cuisson.</p>	<p>Prix dea Picca — R. K.</p>	<p>Rebut.</p>	<p>Prix dea Picca — R. K.</p>	<p>Pour Casser.</p>	<p>Prix dea Picca — R. K.</p>	<p>ce qui n'est pas assés cuit.</p>
	1... 25..	5.	3.	2... 50.	8.	3... 75.	"	"	"

Manière de composer le registre des pièces
 de porcelaine qui sortent des fours de
 la fabrique et leur assortiment fait par
 les chefs; de la fournée à laquelle j'ai assisté
 le mercredi 17. Juin 1803.

(*) Plats ronds unis 4 ^{me} sorte	1.
Plats ronds unis pour saucer 4 ^e sorte	3.
Coupeux à citron	"
Platiaux ovaler avec deux lasser	1.
Laitières avec des anses lardées 2 ^e sorte	"
Bœniers sur assiette	1.
Platiaux ovales p ^r de petite goblette 1 ^{re} sorte	2.
Suciers anglais 2 ^{me} sorte	"
Tasses à citron 8. à couvercles 9. saucer	"
Couvercles	"
Assiettes platten toutes unies	"
de la même espèce d'assiettes, profondes	"
deux assiettes unies	"
Théières anglaises. 2 ^e sorte	1.

(*) La manière d'assortir les marchandises
 le nombre de ce qu'il y a excellent pour, ou ne
 il est impossible que tout soit de la même

les creps; de la fournee a la quelle j'ai assisté
le mercredi 17. Juin 1803.

	Reçu	De	Bonnes Sorties	R.	K.	R.	K.	Pour	R.	K.	Reçu en cu
*) Plats ronds unis 4 ^{me} sorte	1... 25..	5.	2.	2... 50.	3.	3... 75.	"	"	"	"	"
Plats ronds unis pour saucer 4 ^{me} sorte	3... 49.	1.	1.	3... 49.	"	"	"	"	"	"	"
Boucouper à citrons	"... 20.	41.	19.	3... 80.	13.	3... 60.	4.	" 30.	"	"	"
Plateaux ovales avec deux lasses	1... 50.	3.	"	"... "	"	"... "	"	"	"	"	3.
Laitières avec des anses lardées 2 ^{me} sorte	"... 73.	7.	6.	4... 38.	1	"... 73.	"	"	"	"	"
Berriers sur assiettes	1... 67.	3.	2	3... 34.	1	1... 67.	"	"	"	"	"
Plateaux ovales p ^o de petite goblets 1 ^{me} sorte	2... 45.	1.	1.	2... 45.	"	"... "	"	"	"	"	"
Suciers anglais 2 ^{me} sorte	"... 80.½	6.	3.	2... 41.½	3.	2... 41.½	"	"	"	"	"
Tasses à citrons 3. à couvercles 9. sans Couvercles	"... 35.	54.	46.	26... 10.	5.	1... 75.	3.	1... 5.	"	"	"
Assiettes plattes toutes unies	"... 78.½	10.	7.	5... 49.½	2.	1... 57.	1.	"... 78.½	"	"	"
De la même espèce d'assiettes, profondes	"... 78.½	20.	16.	12... 56.	2.	1... 57.	"	"	"	"	2.
De la même espèce d'assiettes, unies	181	7.	7.	3... 39.½	"	"	"	"	"	"	"

	1... 25.	3.	2.	2... 50.	3.	3... 75.	"	"	"
Plats ronds unis pour saucer 4.° sorte	3... 49.	1.	1.	3... 49.	"	"	"	"	"
Couverts à litrons	"... 20.	41.	19.	3... 80.	18.	3... 60.	4.	" 30.	"
Platane ovale avec deux lasses	1... 50.	3.	"	"... "	"	"... "	"	"... "	3.
Lustres avec six anses lardées 2.° sorte	"... 73.	7.	6.	4... 33.	1	"... 73.	"	"... "	"
Bœniers sur assiette	1... 67.	3.	2	3... 34.	1	1... 67.	"	"... "	"
Plats ovales p. de petite goblet 1.° sorte	2... 45.	1.	1.	2... 45.	"	"... "	"	"... "	"
Serviers anglais 2.° sorte	"... 80.½	6.	3.	2... 41.½	3.	2... 41.½	"	"... "	"
Tasses à litrons 3.° à couvercles g. sans	"... 35.	54.	46.	26... 10.	5.	1... 75.	3.	1... 5.	"
Couvercles	"								
Assiettes platter toutes unies	"... 78.½	10.	7.	5... 49.½	2.	1... 57.	1.	"... 78.½	"
de la même espèce d'assiettes, profondes	"... 78.½	20.	16.	12... 56.	2.	1... 57.	"	"... "	2.
de mi- assiettes unies	"... 48.½	7.	7.	3... 39.½	"	"... "	"	"... "	"
Théières anglaises. 2.° sorte	1... ..	6.	4.	4... ..	"	"... "	"	"... "	2.
		164	114	78... 92.	35	17... 5.½	8.	2... 53.½	7.

(*) La manière d'assortir les marchandises de cette façon n'est pas bonne, car dans le nombre de ce qu'ils appellent bon, on ne voit par les différentes qualités, cependant il est impossible que tout soit de la même bonté; il arrive de là, souvent que le peintre pour une pièce ordinaire en prend une de la première valeur; et comme chacun choisit à son gré ce qu'il y a de meilleur; il ne reste que des pièces qui ne peuvent être considérées que comme appartenant au 3^{me} 4^{me} & 5^{me} Numéro. d'où il résulte, que tous les services de table, et les vêtements, sont dépareillés, et qu'en suite rien ne peut se compléter. mais si on assortissait les marchandises par 5. différentes classes, qui indiquassent la qualité de chacune, et qu'on plaçât le tout en magasin dans le même ordre et aussi par Numéros, alors les bonnes pièces ne seroient point confondues avec les mauvaises, et il n'y aurait jamais de ce qu'ils appellent rebut, qui de vient dans la fabrique un capital mort; car rien de ce qu'il y a d'un magasin, ne se perd, ni ne se vend, par même ce qu'il

le nombré et ce qui s'appellent bons, on ne voit par les différentes qualités, cependant
il est impossible que tout soit de la même bonté; il arrive de là, souvent que le
peintre pour une pièce ordinaire en prend une de la première valeur; et comme cha-
cun choisit à son gré ce qu'il y a de meilleur; il ne reste que des pièces qui ne
peuvent être considérées que comme appartenant au 3.^{me} 4.^{me} & 5.^{me} Numéro. d'où
il résulte, que tous les services de table, et les déjeuners, sont dépareillés, et qu'en-
suite rien ne peut se compléter. mais si on exposait les marchandises par 5.
différentes classes, qui indiquassent la qualité de chacune, et qu'on plaçât le tout
en magasin dans le même ordre et aussi par Numéros, alors les bonnes pièces
ne seroient point confondues avec les mauvaises, et il n'y aurait jamais de ce
qu'ils appellent rebut, qui se vient dans la fabrique au capital mort; car
rien de ce qu'il y a d'emmagasiné, ne se perd, ni ne se vend, par même ce qu'il
y a de bon.

Assortiment des mêmes marchandises fait par moi en
présence de Mr. le Juro 17. Juin 1803. voir cet article dans
l'itinéraire à cette date. J'y explique comment et pourquoi la por-
celaine en sortant du four doit être divisée en six qualités.

Assortiment des pièces
fait par moi en 6. parties et
par N. de chacune, ce qui diffé-
rencie les qualités.
Qualités.

	1.	2.	3.	4.	5.	6.
Plata soumis 1 ^{re} sorte de plate	"	4.	"	"	3.	1.
Plata soumis pour tables 4 ^{re} sorte de plate	"	1.	"	"	"	"
Toucrapes à litrons	4.	6.	8.	4.	16.	3.
Plateaux ovales avec deux lasses, par après cuit	"	"	"	"	3.	"
Pots au lait avec anses torçues 2 ^{de} sorte de pots au lait	"	5.	"	1.	1.	"
Deuxiers deux assiettes	1.	1.	"	1.	"	"
Plateaux ovales pour de petite goblette 1 ^{re} sorte de plateaux Suiviers anglais 2 ^{de} sorte de suiviers	"	1.	"	"	"	"
Casses à litrons à couvercles: dans le nombre il y en a 9. sans couvercles	4.	22.	13.	8.	4.	3.
Assiettes plates unies	6.	15.	4.	1.	2.	2.
Assiettes de dessert	1.	2.	3.	"	1.	"
Théières anglaises 2 ^{de} sorte de théières, deux par cuiller	1.	2.	1.	"	2.	"
	17.	58.	30.	16.	34.	9.

Dans le nombre des demandes que j'ai faites au Comptoir de la fabrique,
celle-cy s'y trouvait: en quoi consiste le capital de la manufacture?

Voici sa réponse:

Le capital de la fabrique Impériale de porcelaine jusqu'au 1^{er} Juillet-
1803. est en argent comptant la somme de R. 3258. 3^{li}.

(*) Ce qui est dû à la fabrique 22505. 60. 3^{li}.
Argent comptant total 25761. 66. 3^{li}. 25761. 66. 3^{li}.

(*) (Ce qui est dû à la fabrique.) Dans ces 22505. R. sans compter 2000. R. qui restent
à recevoir de marchandises appartenant à la fabrique; cette somme ne peut être versée à
l'actif argent comptant puisque de cela ne se vend pas, on le renvoie à la fabrique, qui ne
peut en faire un usage qui dans la main générale de la manufacture pour les besoins
de la fabrique, et ainsi on se trouve que ce capital qui est dû à la fabrique.

Assortiment des mêmes marchandises fait par moi en
 présence de ser. N^o le jour 17. Juin 1803. voir cet article dans
 l'itinéraire à cette date. J'y explique pourquoi et pourquoi la por-
 celaine en sortant du four doit être divisée en six qualités.

Assortim
 fait par moi
 par N^o de cha
 = une les q
 Qual

Plats ronds n^o 1. Sorte de plate
 Plats ronds pour saucis n^o 2. sorte de plate
 Soucoupes à citron

1.	2.	3.
1.	1.	1.
1.	1.	1.
4.	6.	8.

marchandises fait par moi en
 1803. voir cet article dans
 le sommaire et pour quoi la por-
 tion est divisée en six qualités.

Assortiment des pièces
 fait par moi en 6. parties et
 par N.° de chacune, ce qui diffé-
 rente les 6. qualités.

Qualités.

1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	2	3	4	5	6

Assortiment de diverses marchandises fait par moi en
 présence de Mr. le jour 17. Juin 1803. voir cet article dans
 l'itinéraire à cette date. J'y explique comment et pourquoi la por-
 celaine en sortant du four doit être divisée en six qualités.

Assortiment
 fait par
 par N.
 = 1 mille
 2.

Plats ronds n. 1. 1^{re} sorte de plate
 Plats ronds pour saucis 4. 2^e sorte de plate
 Soucoupes à litrons
 Plateaux ovales avec deux tasses, par après cuit

1.	2.
"	4.
4.	6.
"	"

Théiers Anglaises 2^e sorte de théiers, deux par cuite...

1.	2.	1.	1.	2.	1.
17.	58.	30.	16.	34.	9.

Pour le nombre de demandes que j'ai faites au Comptoir de la fabrique, celle-cy s'y trouvoit: en quoi consiste le capital de la manufacture?

Voici sa réponse:

Le capital de la fabrique Impériale de porcelaine jusqu'au 5^e Juillet 1808. Est en argent comptant la somme de R. 3258... 5. 4.

(*) Ce qui est dû à la fabrique 2250s... 60. 3.
 argent comptant total. 2561... 66. 4. 6. 25761... 66. 3.